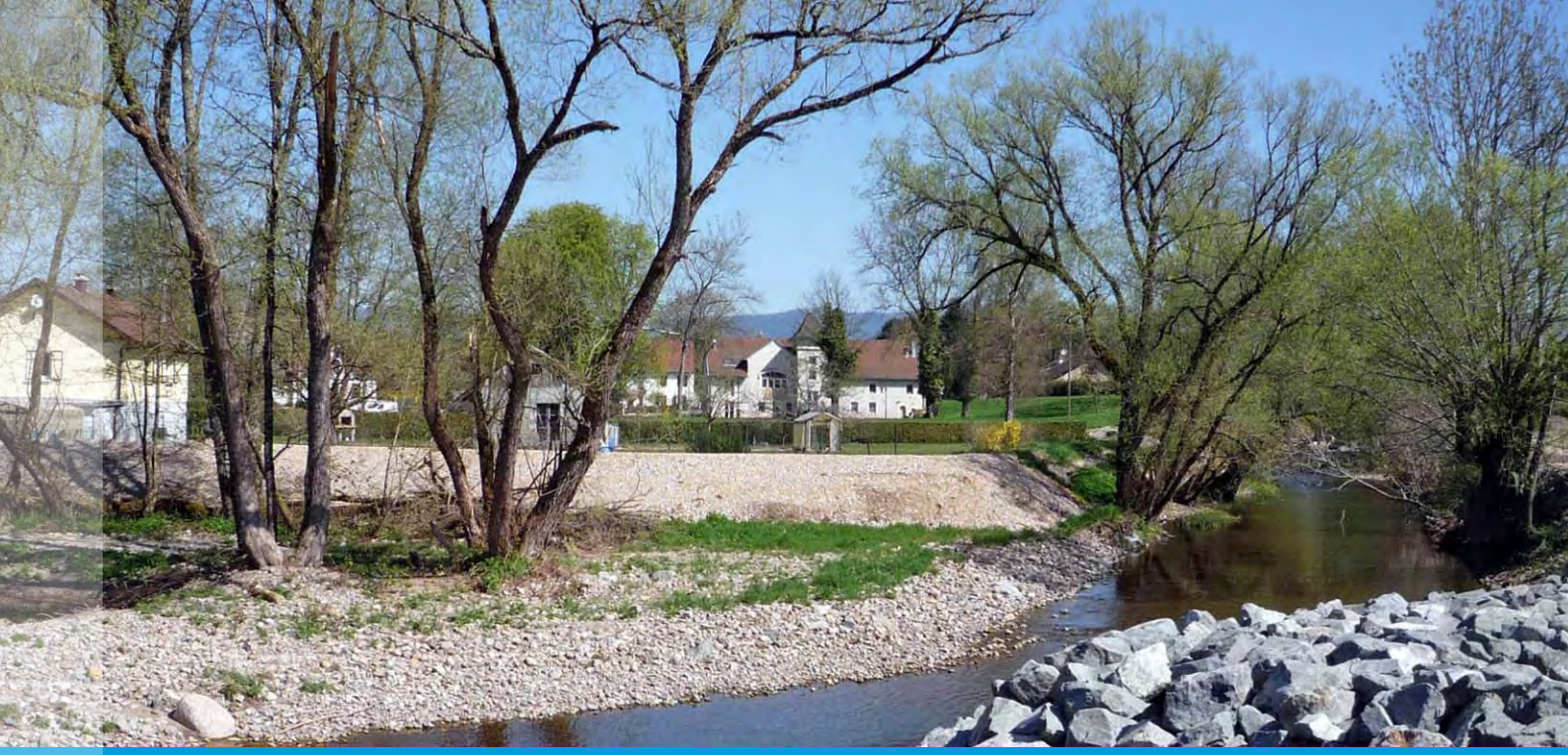

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015
PROGRAMME DE TRAVAIL **2016**

PARTENARIAT ET GOUVERNANCE • TRAVAUX DE L'ANNÉE 2015 • PROGRAMME PARTENARIAL 2016 • ÉQUIPE

Partenariat et gouvernance 4

Dimension locale
Dimensions régionale et nationale
Les instances et les membres

Les travaux de l'année 2015 8

Quelques chiffres
Le programme partenarial : fiches-études
Les contrats extérieurs

Programme partenarial 2016 50

L'équipe 62

PARTENARIAT & GOUVERNANCE

DIMENSION LOCALE

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2015

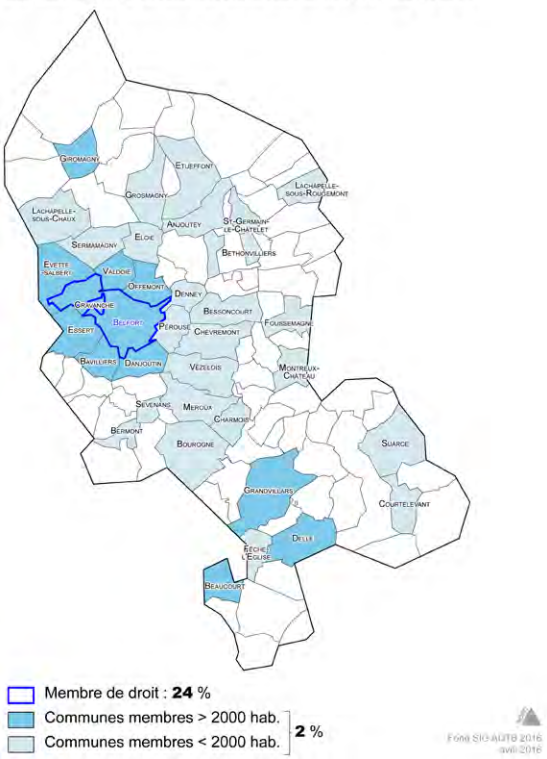

Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2015

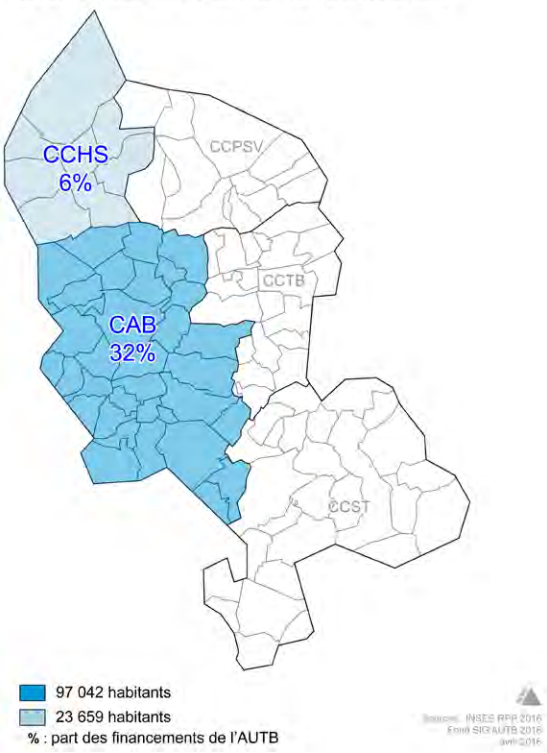

Les instances du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2015

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

mtc

Territoire de Belfort Le Département

Agricultures & Territoires Chambre d'agriculture Territoire de Belfort

CCI Territoire de Belfort

SODEB Société d'Equipement du Territoire de Belfort

Territoire habitat

L'habitat, projets de vie Néolia Action Logement

DIMENSIONS RÉGIONALE ET NATIONALE

Les partenaires de l'AUTB à l'échelle régionale et nationale en 2015

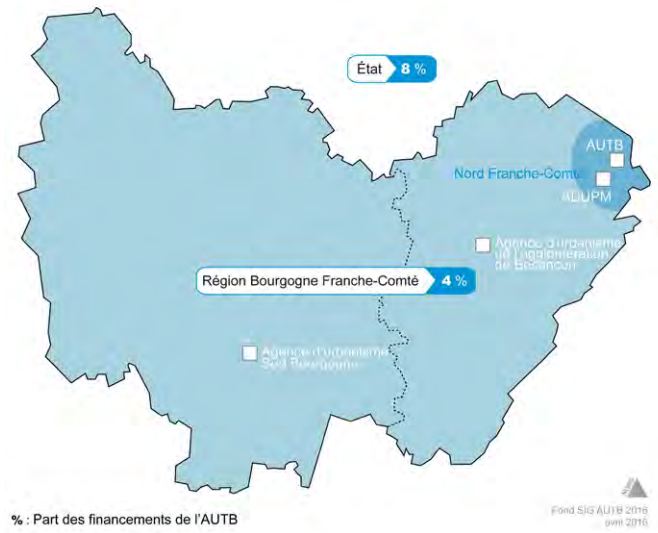

Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)

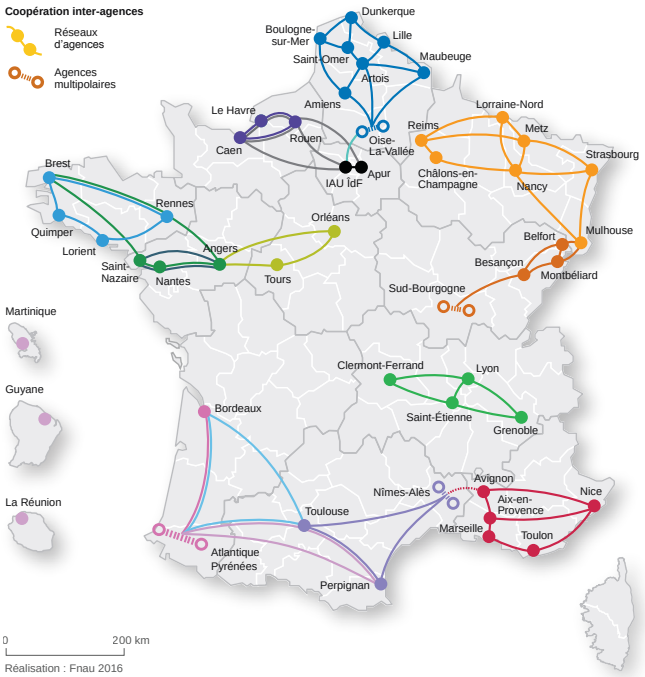

LES INSTANCES & LES MEMBRES

Le bureau

Président	MESLOT Damien
Vice-présidents	HERZOG Jean-Maire KOEBERLÉ Éric BONIGEN Jacques
Trésorier	PERRIN Cédric
Secrétaire	ANDERHUEBER Jean-Luc

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département 90	5
	Ville de Belfort	5
	CAB	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	SM SCoT	1
	SMTC TB	1
	SMAU	1
	Conseil Régional de Bourgonge/FC	1
	CC de la Haute Savoureuse	1
Collège 3 : Communes de plus de 2000 habitants *11 communes : 1 représentant/commune*		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CRAVANCHE - DANJOUTIN - DELLE ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	11
Collège 4 : Communes de moins de 2000 habitants *26 communes : 1 représentant/commune*		
	ANJOUTEY - BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS BOUROGNE - CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT DENNEY - DORANS - EGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FECHE-L'ÉGLISE FOUSSEMAGNE - GROSMAGNY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX - MONTREUX-CHÂTEAU PEROUSE - ST GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY SEVENANS - SUARCE - VÉZELOIS	26
Collège 5 : Autres organismes		
	CIA 25/90	1
	CCI 90	1
	Territoire Habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
TOTAL DES MEMBRES		67

Le conseil d'administration

Membres de droit			20
ÉTAT	JOLY Pascal	Préfet	
	BONIGEN Jacques	DDT 90	
	COUEC Philippe	UDAP 90	
	LÉVIN Philippe	DDFIP 90	
	BOURDOIS Arnaud	DREAL BFC	
DÉPARTEMENT 90	BOUQUET Florian	Président	
	IVOL Marie-Hélène	Vice-Présidente	
	ROUSSE Frédéric	Vice-Président	
	CHITRY-CLERC Marie-Claude	Vice-Présidente	
	DE BREZA Julie	Conseillère Départementale	
VILLE DE BELFORT	MESLOT Damien	Député-Maire	
	HERZOG Jean-Marie	Adjoint	
	VOLA Yves	Adjoint	
	MENTRE Delphine	Adjointe	
	LOPEZ Isabelle	Conseillère Municipale	
CAB	MESLOT Damien	Président	
	BOUCARD Ian	Vice-Président	
	BONIN Jacques	Conseiller Communautaire	
	KOEBERLÉ Éric	Conseiller Communautaire	
	GUIOT Jacqueline	Conseillère Communautaire	
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*			4
SM SCoT	HERZOG Jean-Marie	Président	
SMTC TB	GUILLEMET Bernard	Président	
Conseil R. Bourgogne/FC	CLAVEQUIN Maude	Vice-Présidente Déléguée	
SMAU	BUCHWALDER Daniel	Délégué	
Communes de plus de 2000 habitants*			4
BEAUCOURT	PERRIN Cédric	Maire	
ESSERT	GAUME Yves	Maire	
GIROMAGNY	CODDET Christian	Adjoint	
OFFEMONT	CARLES Pierre	Maire	
Communes de moins de 2000 habitants*			4
BERMONT	ROSSELOT Jean	Maire	
DORANS	SCHNOEBELEN Daniel	Maire	
MEROUX	MARTIN-GARCIA Chantal	Adjointe	
St GERMAIN-LE-CHÂTELET	ANDERHUEBER Jean-Luc	Maire	
Autres organismes*			4
CIA 25/90	FLOTAT Georges	Vice-Président	
CCI 90	ALBIZATI Alain	Trésorier	
NEOLIA	FERRAND Jacques	Directeur Général	
SODEB	CNUDDE Jean-Pierre	Président	
TOTAL DES ADMINISTRATEURS			36

* collèges à renouveler tous les 3 ans

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2015

QUELQUES CHIFFRES

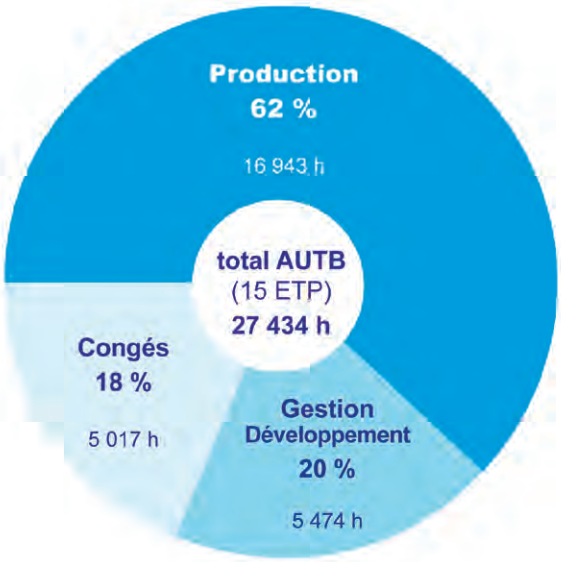

Conseil / Animation 9%

dont : Faisabilité : 3% / Urbanisme réglementaire : 4 %

Programmes thématiques, projets 25 %

dont : PLUi CCHS : 7% / SCoT : 5% / PLU Belfort : 3% / PLH CAB : 2%

Observatoires 17%

dont : Habitat : 7% / Bases : 4%

Contrats extérieurs 12%

LE PROGRAMME PARTENARIAL : FICHES-ÉTUDES

Socio-Démographie et Habitat 10

- L'activité immobilière et foncière en 2014 dans le Territoire de Belfort
- Les chiffres-clés de l'habitat du Territoire de Belfort
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 de la CAB
- Pourquoi habiter ici, plutôt qu'ailleurs ?

Mobilité 15

- Le stationnement public à Belfort dans le cadre du PLU
- Réalisation du SDA'ap

Enjeux territoriaux et locaux 18

- AMI pour la revitalisation des bourgs-centres francomtois
- Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT)
- L'Aire urbaine à l'horizon 2020
- Contribution régionale à l'élaboration d'un SCoT

Environnement 23

- Préservation du patrimoine architectural rural : PLU de Novillard
- SCoT du Territoire de Belfort : artificialisation des sols
- Observatoire photographique du paysage
- Aménagement de l'ancienne gravière de Bellerive

Planification et Urbanisme réglementaire 28

- PLU/PLUi : Diagnostic « Équipements et services »
- Pour ou contre le PLU intercommunal de la CAB ?
- Animation du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort
- PLU intercommunal de la CCHS

Conception urbaine 33

- CHBM, site de Belfort : état des lieux urbain des voies périmétrales
- CHBM, site de Belfort : estimation du potentiel constructible
- Propositions de sites d'implantation pour l'IFSI
- Belfort, Résidences La Douce, secteur Dorey Sud : potentiel constructible
- Extension de l'école de Lachapelle-sous-Chaux
- Belfort Bougenel, requalification du cœur d'îlot Jean Rostand
- Requalification des quartiers Jean Jaurès et Belfort Nord

Animation et débat 41

- Atelier thématique « Le réemploi des maisons anciennes, patrimoine commun des villages »
- 36ème Rencontre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

Méthode 44

- Organiser l'information géographique
- L'intérêt du questionnaire d'enquête au service du diagnostic territorial
- Outils statistiques utiles aux études

Socio-démographie & Habitat

- L'activité immobilière et foncière en 2014 dans le Territoire de Belfort
- Les chiffres-clés de l'habitat du Territoire de Belfort
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 de la CAB
- Pourquoi habiter ici, plutôt qu'ailleurs ?

L'activité immobilière et foncière en 2014 dans le Territoire de Belfort

Recensement des opérations livrées et en projet, de 5 lots et plus

Programme partenarial, juin 2015

Partenaires
Communes, opérateurs privés, bailleurs sociaux

Support / Format
PDF en format A4

Référent / Contact
Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr

Conditions d'accès
téléchargeable sur autb.fr > habitat

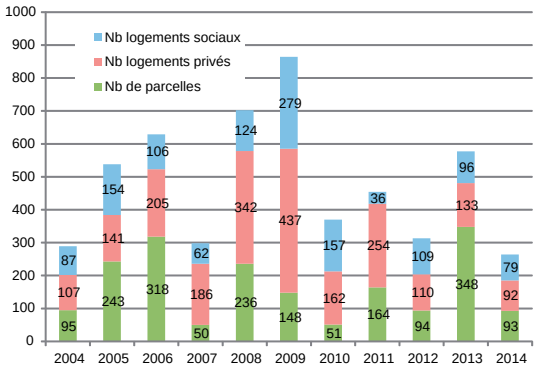

Les opérations livrées depuis 2004

Contenu de l'étude

Ont été recensées et étudiées :
- les opérations de logements collectifs et les opérations de création de logements individuels (hors individuel diffus), publiques et privées, livrées au 1er janvier 2015. Sont pris en compte dans la production de logements : les logements neufs et les réhabilitations privées ou publiques, créatrices de nouveaux logements. Seules les opérations de 5 logements et plus sont ici prises en compte.
- les opérations de lotissement ou de ZAC mises en vente en 2014. Seules les opérations foncières de 5 lots et plus ont été prises en compte. Les opérations de taille inférieure sont généralement le fait d'une division parcellaire réalisée par des particuliers.
- les opérations immobilières et foncières en projet, dont la livraison est prévue pour 2015 ou les années suivantes.

Contexte et objectif de l'étude

Depuis 2004, ce travail d'enquête auprès des acteurs de l'immobilier a pour objectif de disposer d'une vision générale de l'activité immobilière et foncière à l'échelle du département.
Il consiste en un recensement et un recueil d'informations des opérations de création de logements ou de lots de terrains à bâtir livrés au 01/01/2015, ainsi qu'un repérage exhaustif des projets à venir.

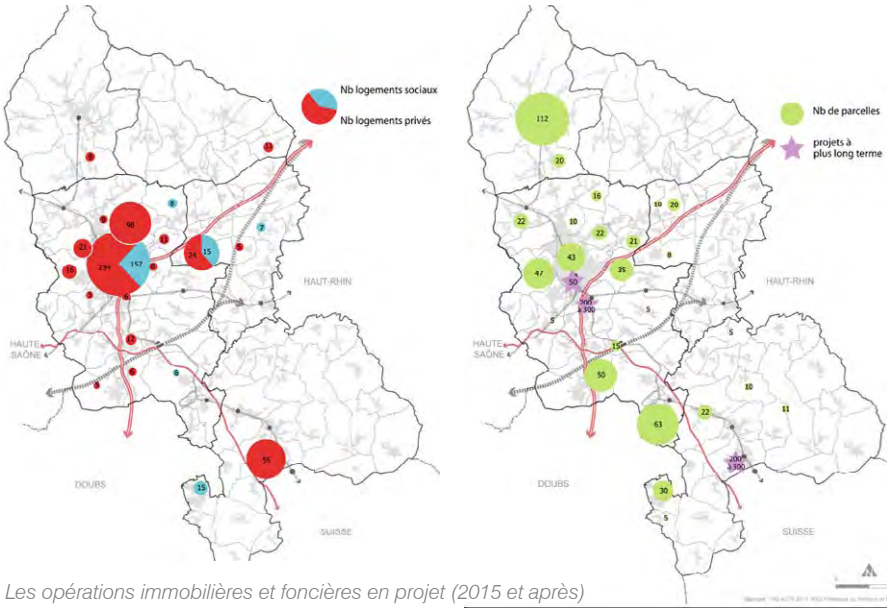

Les opérations immobilières et foncières en projet (2015 et après)

Ce qu'il faut retenir

En 2014, plus des deux tiers des logements des opérations de 5 logements et plus sont situés dans la CAB, soit 64% des logements.
Dans le reste du département, c'est l'individuel qui prédomine : les deux tiers des logements livrés hors CAB sont issus d'opérations foncières.

À court terme (2015-2017) 150 logements privés sont prévus. Les deux opérations les plus importantes sont, à Belfort, la réhabilitation du château Servin (26 logements), et à Cravanche les 21 logements des Terrasses du Salbert (Néolia). Une quinzaine de logements sociaux sont également livrables avant fin 2016 aux Champs Blessonniers à Beaucourt.

Près de 200 parcelles seront commercialisées d'ici la fin de l'année 2017 dont les deux tiers dans la CAB. L'opération de Nexity à Essert rassemble à elle seule un quart des lots avec 47 parcelles. Il faut également mentionner Néolia et ses 6 projets de 14 lots en moyenne, tous dans la CAB à l'exception du lotissement du Petit Prince à Beaucourt (20 lots).

Les chiffres-clés de l'Habitat du Territoire de Belfort

Analyse des données les plus récentes du marché de l'habitat

Programme partenarial, juin 2015

Partenaires
Dreal Franche-Comté, DDT90, CAB

Support / Format
PDF (8 pages) en format A4

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Conditions d'accès
téléchargeable sur autb.fr > habitat

Contexte et objectif de l'étude

La première édition des chiffres-clés date de 2008. Cette étude annuelle a pour objectif de mieux connaître les grandes tendances de l'habitat et notamment le marché de l'habitat. Cette étude permet de valoriser toutes les données disponibles les plus récentes sur la thématique de l'habitat (parc de logements, construction neuve, valeurs de marché...).

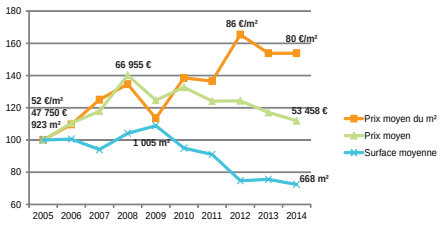

Prix moyens des terrains à bâtir viabilisés entre 2005 et 2014 dans le département

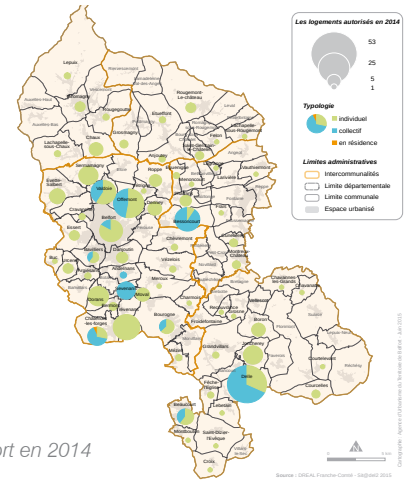

Les logements autorisés dans le Territoire de Belfort en 2014

Juin 2015 Observatoire de l'Habitat

Les chiffres-clés de l'habitat
de l'agglomération Belfortaine et du Territoire de Belfort

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

AVANT-PROPOS

Les chiffres-clés ont pour ambition d'exposer annuellement les grandes tendances de l'habitat à différentes échelles (Belfort, CAB, Territoire de Belfort) à l'aide des données disponibles les plus récentes.

Tout d'abord, les chiffres-clés s'attachent à présenter le parc de logements, et ses transformations à travers la construction neuve et les réhabilitations.

Une seconde ambition est de mettre en évidence les dynamiques du marché immobilier et foncier : type de biens, prix, localisation géographique.

La dynamique de l'habitat étant directement liée à la dynamique socio-démographique, plusieurs indicateurs sont fournis sur les mutations du parc, et les attentes de la population.

L'année 2014 confirme la fragilité du marché de l'habitat. L'activité de la construction est en net repli et le niveau atteint est d'autant plus inquiétant que le volume de logements autorisés (392 en 2013 et 400 en 2014) n'a jamais été aussi faible depuis 2000. Dans ce contexte, l'individuel résiste mieux à la crise et prend le pas sur le collectif.

Face à cet affaiblissement de l'activité, la promotion immobilière dans le neuf est prudente et attentiste. Locativement, elle semble repartir timidement sous l'effet de l'assouplissement du dispositif Pinel.

La maison individuelle étant plébiscitée, le marché du terrain à bâtir est moins impacté par la baisse de l'activité. De nombreux lotissements sont engagés ou en projet. Le budget moyen d'achat d'un terrain a peu évolué et les ménages optent donc pour des parcelles de taille plus petite afin de pouvoir financer leur projet de construction de maison individuelle.

Dans ce contexte immobilier, l'ancien redevient un marché attractif pour les investisseurs, mais aussi pour les primo-accédants grâce à la baisse des prix et des taux d'emprunt historiquement bas.

Dans le marché locatif privé, les loyers sont à la baisse.

Le ralentissement du marché ouvre actuellement plus de place à la négociation pour les candidats locataires ou les potentiels acheteurs, plus exigeants au rapport qualité/prix.

Contenu de l'étude

Les chiffres-clés de l'habitat s'attachent à présenter le parc de logements, et ses transformations à travers la construction neuve et les réhabilitations.
Une seconde ambition est de mettre en évidence les dynamiques du marché immobilier et foncier : type de biens, prix, localisation géographique...
La dynamique de l'habitat étant directement liée à la dynamique socio-démographique, plusieurs indicateurs sont fournis sur les mutations du parc, et les attentes de la population.

Ce qu'il faut retenir

L'année 2014 confirme la fragilité du marché de l'habitat. L'activité de la construction est en net repli et la promotion immobilière dans le neuf est prudente et attentiste. L'individuel résiste mieux à la crise et prend le pas sur le collectif. La maison individuelle étant plébiscitée, le marché du terrain à bâtir est moins touché par la baisse de l'activité.
En 2015, une embellie semble se profiler dans le marché de l'habitat. De nombreuses opérations immobilières et foncières sont engagées ou en projet. De plus, le contexte est plus favorable avec une situation de l'emploi qui se stabilise, des taux d'emprunts historiquement bas, et un rapport qualité/prix des produits sur le marché plus élevé.

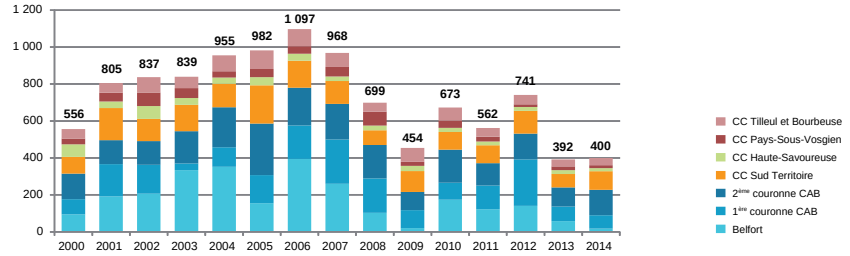

Évolution du nombre de logements autorisés depuis 2000 dans le Territoire de Belfort

Le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 de la CAB

Appui à l'élaboration du PLH de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Programme partenarial, 2013-2015

Porteur / Partenaires
CAB / AUTB, communes, bailleurs sociaux...

Support / Format
PDF

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Conditions d'accès
téléchargeable sur autb.fr > habitat

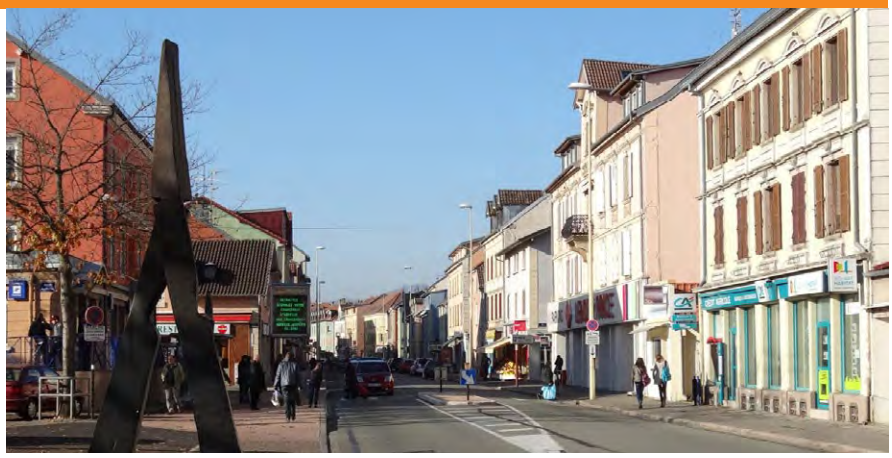

Contexte de l'élaboration du PLH

Le 3ème Programme Local de l'Habitat de l'agglomération belfortaine s'inscrit dans un environnement fortement transformé et son élaboration est l'occasion de redéfinir la stratégie locale d'intervention en matière d'habitat, de coordonner les acteurs locaux et les politiques sectorielles, et de planifier les moyens publics d'intervention.

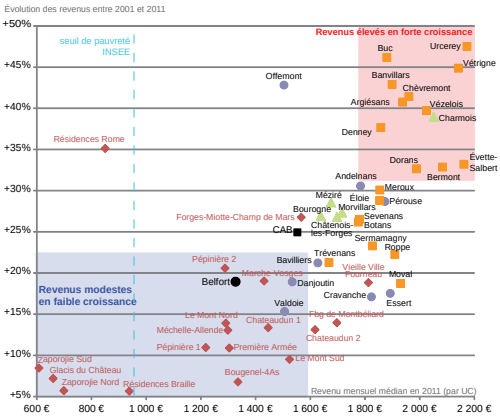

Rôles et objectifs du PLH

Le PLH est établi, pour une durée de 6 ans, sur l'ensemble des communes de la CAB.
En tant qu'outil stratégique de la politique locale de l'habitat, il définit « les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements » (Article L.302-1 du CCH).

La procédure d'élaboration du 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a été lancée par une délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2012. Il a été adopté en Conseil Communautaire, le 3 décembre 2015.

Contenu du PLH

Le 3ème PLH de l'agglomération belfortaine se compose de 3 documents :

1. Un bilan-diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire de la CAB.

2. Un document d'orientation, qui énonce les principes et objectifs du programme. Il s'articule autour de 4 orientations :

   - optimiser une stratégie intercommunale de l'habitat
   - analyser et évaluer pour une plus grande efficacité de l'action publique
   - développer de manière équilibrée et durable l'offre résidentielle
   - renforcer l'attractivité résidentielle de l'agglomération.

3. Un programme d'actions, qui définit les modalités opérationnelles d'application de la politique locale. Il reprend les orientations et les objectifs du document d'orientation et les décline en 31 actions. La priorité est donnée à l'amélioration de l'habitat ancien, et plus particulièrement à la valorisation du parc privé.

Sur les 6 années du PLH (2016-2021), le budget représente 5,4 millions d'euros.

Pourquoi habiter ici, plutôt qu'ailleurs ?

Enquête sur les choix résidentiels dans le Territoire de Belfort

Observatoire de l'Habitat, 2015

Partenaire
IUT Carrières sociales, option gestion urbaine

Support / Format
PDF format A4

Référent / Contact
Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr

Conditions d'accès
téléchargeable sur autb.fr > habitat

Contexte et objectif de l'étude

Choisir son lieu de vie est certainement un enjeu fondamental, et les aspects induits par cette question à l'apparence simple sont multiples et complexes.
L'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort recense chaque année toutes les opérations de 5 logements et plus. Mais qui habite ces logements ? Quelles motivations président à un changement de résidence ? Une meilleure connaissance des mouvements résidentiels permettrait aux professionnels de l'habitat et aux pouvoirs publics de mieux déterminer les formes d'habitat correspondantes aux besoins et attentes des ménages.
Un partenariat avec l'IUT de Belfort Montbéliard a été mis en place afin de mobiliser les étudiants pour la distribution et la saisie d'un questionnaire élaboré en ce sens par l'AUTB.

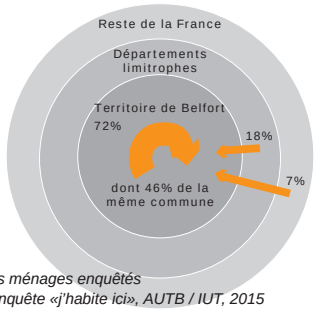

Origine des ménages enquêtés
Source : Enquête «j'habite ici», AUTB / IUT, 2015

Conclusion

Nous avons tenté de cerner les attentes des habitants en s'attachant à comprendre pourquoi ils ont fait le choix de s'installer là où ils résident, et connaître l'appréciation de leur logement actuel par rapport au précédent. Sans trop de surprise, c'est en grande partie dans les maisons individuelles périurbaines que la demande parvient à trouver des réponses et des satisfactions...

Contenu de l'étude

À partir des réponses au questionnaire (289 ménages ont répondu, composés de 691 individus), une première phase s'attache à recomposer les parcours résidentiels des habitants. De grandes tendances perdurent mais des comportements plus récents sont également observés.

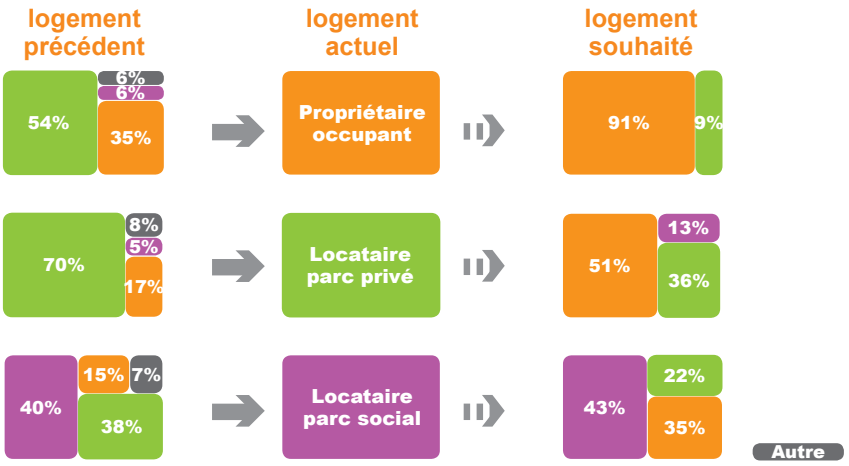

La deuxième phase de l'étude consiste à caractériser les appréciations des répondants entre le logement précédent et celui occupé actuellement.

Quatre groupes ont été identifiés :
groupe 1 *Plutôt satisfait en lien avec la ville* : composé de propriétaires installés à proximité du centre ville de Belfort dans un logement bien situé qui correspond à leurs attentes.
groupe 2 *Aucune satisfaction* : composé de locataires privés et sociaux, proches du centre-ville dans un logement qui ne correspond pas à leurs attentes.
groupe 3 *Plutôt très satisfait en lien avec la nature* : composé de nouveaux propriétaires, proches de la campagne dans un logement plus grand et plus performant que le logement précédent.
groupe 4 *Très satisfait et ceci en tout point* : composé de ménages plutôt jeunes, qui gagnent en taille de logement mais aussi en qualité du voisinage.

Bessoncourt, ZAC Les Rives de l'Autruche - Nexity
32 logements, livraison 2011

Mobilité

- Le stationnement public à Belfort dans le cadre du PLU
- Réalisation du SDA'ap

Le stationnement public à Belfort

Contribution à l'élaboration des normes dans le cadre du PLU

Programme partenarial, 2015

Partenaire principal
Ville de Belfort

Support / Format
Dossier A4 - 25 pages

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

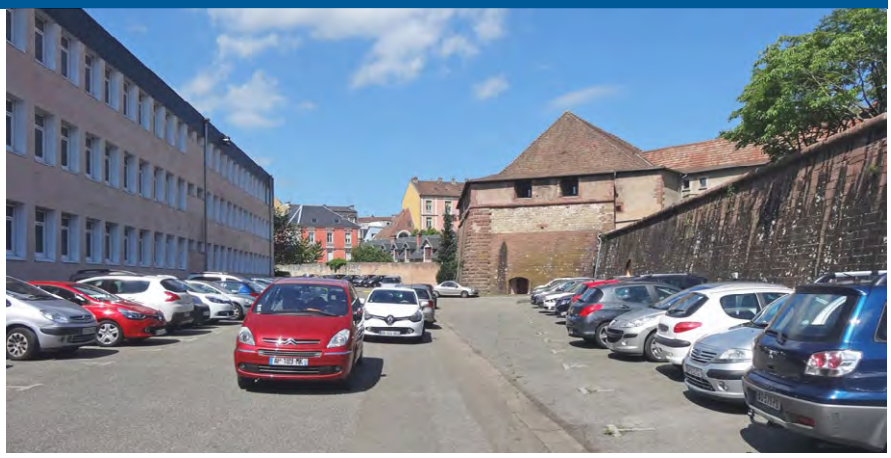

Contexte et objectifs de l'étude

Cette note technique s'inscrit dans le cadre du programme partenarial entre l'AUTB et la Ville de Belfort, avec la contribution du service Déplacement de la Ville. Elle a été nécessaire pour apporter des éléments nourrissant la réflexion pour l'élaboration des normes de stationnement du PLU de Belfort. Une bonne connaissance des différentes réalités de la commune permet de mieux comprendre les problématiques du stationnement.

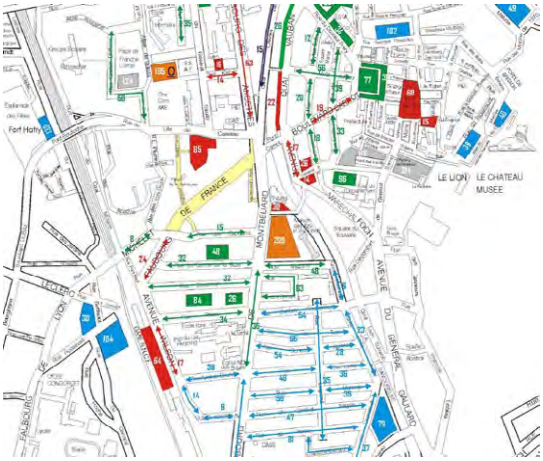

Contenu de l'étude

Plusieurs éléments de contexte permettent de comprendre les observations faites au niveau du stationnement : densité de population, d'emploi, taux de motorisation des ménages, densité du bâti. Toutes ces caractéristiques ont été cartographiées pour discerner les différents quartiers IRIS de Belfort. Un rapide état de l'offre en stationnement actuelle, ainsi qu'une synthèse d'enquêtes terrain, aident à mieux connaître les mouvements sur les principaux parkings centraux. L'objectif est de mettre en exergue les secteurs en tension et ceux apaisés en matière de stationnement.

Principales conclusions

Toutes les données étudiées permettent de distinguer les quartiers belfortains à l'activité humaine la plus importante en matière de logement et d'emploi, et donc de déplacements. Les quartiers les plus 'dynamiques' dans ce domaine sont les quartiers du centre-ville, Jean Jaurès, et la Vieille Ville.
L'évolution du bâti a également une influence dans la capacité en stationnement : là où le bâti est ancien et dense, peu de foncier est disponible pour créer des poches de stationnement. Au contraire, dans les années 60, lorsque la voiture individuelle était en plein essor, l'urbanisation des espaces disponibles prenait en compte ce facteur et d'importants espaces étaient réservés au stationnement.
L'ensemble du stationnement à Belfort est varié et les principaux parkings sont situés en cœur de ville. D'après les études Ville et les enquêtes de terrain, certains secteurs sont plus saturés que d'autres en journée ou la nuit. Les enquêtes de terrain relatent notamment le taux d'occupation des parkings à plusieurs heures stratégiques. Elles montrent aussi que le taux d'occupation des parking a augmenté entre 2011 et 2014, mais que le stationnement est jugé facile à Belfort sauf pour certains points noirs dans le quartier IRIS du centre-ville. Ce dernier, avec l'IRIS de la Vieille Ville et l'IRIS Jean Jaurès sont des secteurs en tension car ils concentrent l'ensemble des activités humaines (logements, activités, services). Ce sont des secteurs où l'offre en stationnement est importante mais pas toujours suffisante. Les autres IRIS sont des secteurs apaisés, où l'offre répond à la demande.

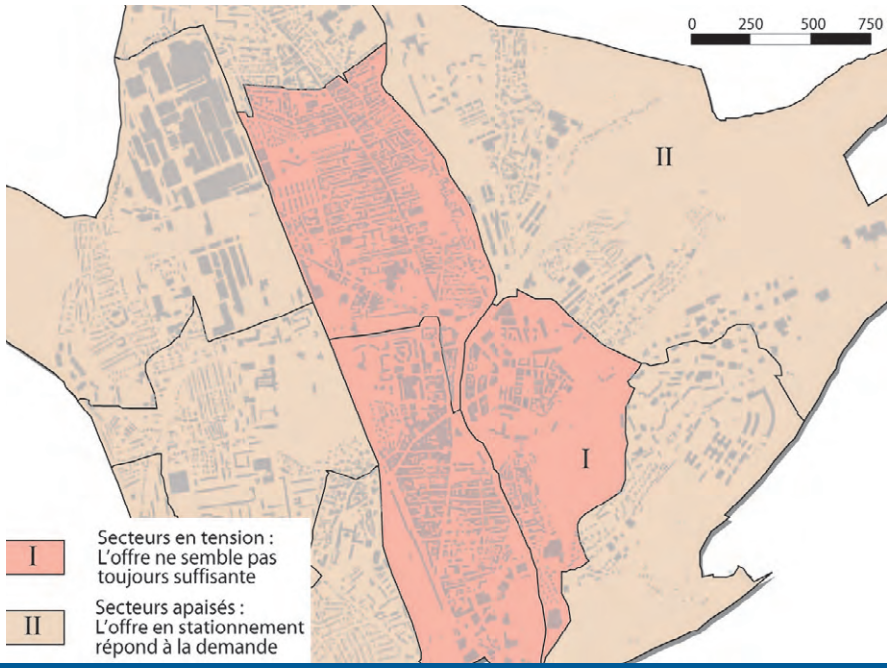

Réalisation du SDA'aP

Schéma Directeur d'Accessibilité et agenda d'Accessibilité Programmée

Support technique et diagnostic

Programme partenarial, 2015

Partenaire principal
SMTC 90

Support / Format
Dossier A4 - 40 pages

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Contexte et objectifs de l'étude

L'étude s'est inscrite dans une actualisation réglementaire des lois concernant la mise en accessibilité PMR des lieux publics et des arrêts de bus. Intégrée dans la convention SMTC/AUTB 2015, il s'agissait, dans un calendrier serré, d'établir la liste des arrêts prioritaires pour la mise en accessibilité. L'agence d'urbanisme a également été une aide à la décision pour le SMTC et a finalement contribué à la réalisation de l'ensemble du SDA'aP.

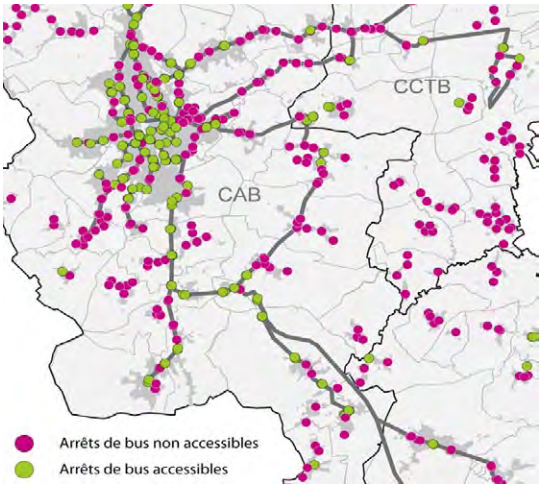

Contenu de l'étude

Le SDA'aP est constitué de sept grandes parties : 1/ Présentation des services ; 2/ Liste des points d'arrêt prioritaires ; 3/ Demandes de dérogation ; 4/ Programmation ; 5/ Estimation financière ; 6/ Formation des personnels ; 7/ Mise en œuvre et suivi.
Au travers de plusieurs réunions techniques, de concertation, et de pilotage, l'AUTB et le SMTC ont travaillé ensemble à la production de ce dossier. Le SDA'aP dans sa totalité a été déposé en Préfecture dans le délai imposé par la loi (le 27 septembre 2015) et est en attente de validation.

Principaux résultats et suites à donner

L'AUTB a donc constitué la liste finale des arrêts à rendre accessibles et des arrêts en «impossibilité technique avérée». Les arrêts à rendre accessibles - appelés dans les textes de lois arrêts prioritaires - sont définis sur la base de plusieurs critères énoncés dans la loi : desserte par une ligne structurante ou deux lignes, pôle d'échange, proximité de moins de 200 mètres d'un établissement recevant du public. L'AUTB a appliqué ces critères sur l'ensemble des arrêts du réseau Optymo (en excluant ceux déjà accessibles) afin de définir les arrêts prioritaires et les arrêts non accessibles mais non concernés par la loi.

Ce sont ces listes qui ont permis d'esquisser le montage financier, en se basant sur un ratio allant de 10 000 à 15 000 euros de travaux pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus.
Le nombre total d'arrêts à rendre accessibles sur tout le département s'élève à 183 (la répartition par intercommunalité est détaillée dans le tableau ci-dessous).
Le scénario financier validé est le financement coordonné par le SMTC où l'ensemble des partenaires contribuera (CAB 50%, CD90 23% et autres communautés de communes 27% du coût des travaux).

Après validation du SDA'aP par l'État, les travaux de mise en accessibilité pourront débuter et un comité de suivi se mettra en place pour actualiser le diagnostic et établir des bilans réguliers de l'avancée des travaux afin d'informer les autorités et les usagers. L'AUTB fera partie intégrante de ce comité de suivi.

	CAB	CCHS	CCPSV	CCST	CCTB	Total
Arrêts prioritaires	118	11	11	28	14	182
Ratio bas 10 000 €/u	1 180 000	110 000	110 000	280 000	140 000	1 820 000
Ratio haut 15 000 €/u	1 770 000	165 000	165 000	420 000	210 000	2 730 000

Enjeux territoriaux - régionaux - locaux

- AMI pour la revitalisation des bourgs-centres francomtois
- Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT)
- L'Aire urbaine à l'horizon 2020
- Contribution régionale à l'élaboration d'un SCoT

AMI pour la revitalisation des bourgs-centres francomtois

Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Franche-Comté
Candidature et engagement d'étude

Maître d'ouvrage
Syndicat mixte du SCoT

Autres partenaires
Communautés de communes du Territoire de Belfort, communes pôles secondaires

Référents / Contacts
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Accès
www.scotbelfort.autb.fr

Contexte

Le 20 mars 2015, le Conseil Régional a publié un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui vise à expérimenter une démarche globale pour la revitalisation des bourgs-centres francomtois. Les territoires concernés sont les pôles de premier ou de second rang définis dans l'armature urbaine des SCoT, en dehors des unités urbaines de Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Dole, Lons-le-Saunier et Vesoul.

La démarche porte différentes thématiques (économie, services de proximité, habitat, urbanisme, mobilité, espaces publics…) et a pour objectif de conserver le maillage des bourgs-centres, de redynamiser les centralités, de soutenir les opérations incluses dans une stratégie globale, de favoriser les échanges d'expériences à l'échelle locale et régionale.

	Logements vacants 2013	Taux de vacance 2013	Taux de vacance 1999
Beaucourt	353	13,8%	8,2 %
Delle	289	9,6%	8,3 %
Grandvillars	148	10,3%	6,0 %
Belfort	3 549	12,9%	9,8 %
Giromagny	185	10,7%	8,1 %

Contenu de la démarche

Cette expérimentation se déroule en trois phases :
- *La 1ère phase*, actuellement en cours, a pour objectifs :
  - un état des lieux de la situation des bourgs ;
  - la définition d'une stratégie de développement et le partage d'une vision commune.
- *La 2ème phase* consistera en une étude de programmation avec les bourgs retenus.
- *La 3ème phase* verra la contractualisation des actions avec la Région.

DR

Réponse du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Le Syndicat Mixte a immédiatement perçu l'intérêt d'une telle démarche dans le contexte belfortain. L'élaboration du SCoT a mis en évidence la nécessaire solidarité des territoires dans l'économie, les services, la mobilité. Faire tenir cette chaîne de services, adossée à des infrastructures publiques, nécessite de préserver le rapport à l'espace et la position des pôles dans la structure globale du département. Autour de Belfort et de son agglomération gravitent trois petites villes – Giromagny, Delle et Beaucourt – qui ont des fonctions de centralité affirmées, mais en difficulté, pénalisées par les expansions résidentielles.

Lutter contre la dispersion de l'habitat et l'affaiblissement des pôles, renforcer l'attractivité de l'armature de transport collectif, structurer l'espace économique, affirmer les potentialités des services, répondre aux objectifs d'un développement plus durable sont autant d'objectifs du SCoT du Territoire de Belfort allant dans le sens d'un développement de ces pôles secondaires.
L'AUTB a réalisé le dossier de candidature. Celui-ci a été retenu le 24 septembre 2015 avec quatre autres lauréats francomtois. L'aide régionale pour cette étude a été notifiée le 6 novembre 2015. La 1ère phase est actuellement réalisée par l'AUTB, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du SCoT.

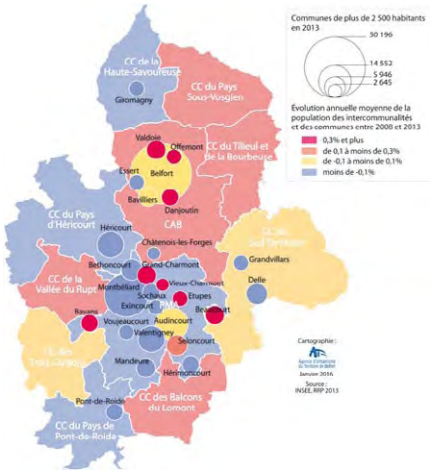

Premiers éléments de diagnostic

Les premiers constats mettent en évidence les enjeux communs des bourgs-centres :
- un patrimoine immobilier des centres anciens souvent inadapté et vétuste, et une concurrence des offres de logements individuels ;
- un commerce de centre-ville en difficulté et confronté à des contradictions : questions d'accessibilité, d'adaptation des locaux et de concurrence avec les centres commerciaux installés en périphérie ;
- des pôles d'emplois en développement en dehors des bourgs, et des difficultés à maintenir l'offre locale.

Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT)

Animation du réseau SCoT/PLUi : le cycle sur le foncier

Programme partenarial, 2015-2017

Partenaire principal
Conseil Régional de Franche-Comté

Autres partenaires
Agences d'urbanisme de l'agglomération bisontine (AudaB) et du Pays de Montbéliard (ADUPM)

Référent / Contact
Elsa Lonchampt / elonchampt@autb.fr

Contexte

Par une convention triennale, les trois agences d'urbanisme présentes sur le territoire régional agissent auprès du Conseil régional Franche-Comté pour la mise en place de mesures d'accompagnement des agents de développement local (ADL), dans leur missions d'élaboration de documents d'urbanisme. Le Pôle Régional d'Appui aux Territoires (PRAT) SCoT/PLUi a ainsi été créé en 2012 et deux à trois journées sont organisées chaque année dans ce cadre.

Constat : La morphologie étirée et éclatée de la commune, conduit à l'absence de réelle centralité fonctionnelle. La Commune a donc privilégié depuis quelques années des actions ayant pour objectif de créer une nouvelle centralité urbaine par la réalisation d'un écoquartier au plus près de la halte ferroviaire et des commerces et services à la population.

Une stratégie de développement inscrite dans le PLU : Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2011, inscrit le renforcement de la centralité comme un axe majeur de la stratégie de développement de la commune : restructuration du cœur de village, développement de l'habitat à proximité des transports en commun. La mise en œuvre de certains projets est aujourd'hui engagée : l'écoquartier Pasteur et la requalification du centre bourg.

Extrait du PADD du PLU (Bureau d'études TOPOS)
Objectif 2 : Renforcer la centralité et améliorer le fonctionnement urbain du bourg

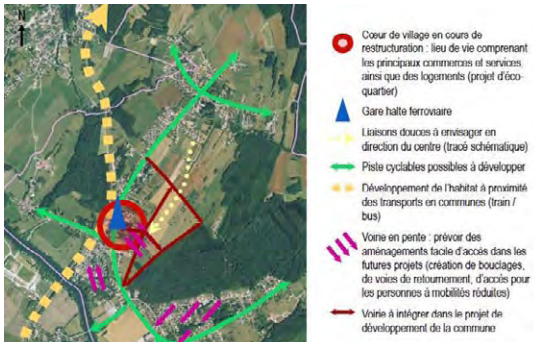

Programme des journées de 2015

Les journées du PRAT SCoT/PLUi en 2015 ont été consacrées à la thématique du foncier.

Deux demi-journées destinées aux techniciens ont été organisées : une première sur l'observation du foncier et la seconde « du diagnostic foncier à la stratégie foncière ».

Ensuite, deux visites d'opérations régionales où le foncier est au cœur du projet ont été proposées aux techniciens ainsi qu'aux élus intéressés :

- le projet de réhabilitation du site industriel des Forges à Grandvillars (90) ;
- le projet d'aménagement d'un écoquartier et d'une nouvelle centralité urbaine à Montferrand-le-Château (25).

Ces temps d'échanges sont aussi l'occasion de présenter les nouvelles procédures engagées à l'échelon régional.

Perspectives pour 2016

Pour 2016, est envisagée une journée inter-réseau du PRAT, permettant d'y associer les techniciens travaillant sur les SCoT-PLUi et sur les Plans Climat-Énergie Territoriaux (PCET). Cette journée, en continuité d'une première ayant eu lieu fin 2015, permettra de proposer des pratiques et des outils pour une meilleure prise en compte des enjeux énergétiques dans la planification et inversement.

L'Aire urbaine à l'horizon 2020

Réponse à l'appel à projet «Axe urbain» Feder-FSE 2014-2020

Projet conjoint AUTB-ADUPM-SMAU
Programme de travail 2014-2015

Partenaires principaux
SMAU-CAB-PMA

Autres partenaires
AUDM

Support / Format
Papier A4, PDF, 2 vol. 116 et 84 pages

Référent / Contact
Bruno VIDALIE / bvidalie@autb.fr

Conditions d'accès
document public / site web et SMAU

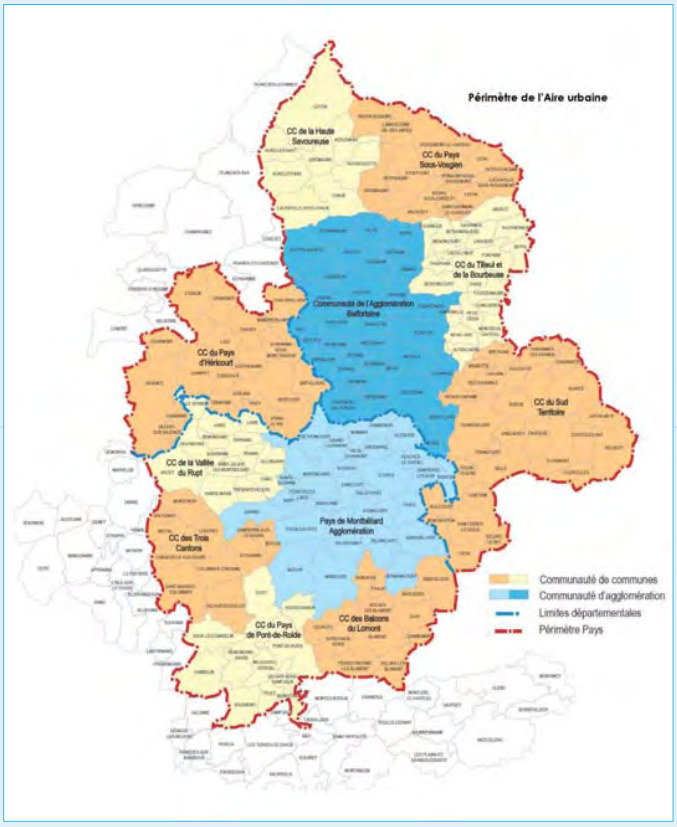

Contexte de l'étude :

La procédure relative à l'éligibilité et à l'obtention au Nord Franche Comté des fonds Européens rattachés aux agglomérations, passe par un acte de candidature précisant un diagnostic, une stratégie, un plan d'actions et un projet. Ces projets répondent aux objectifs de l'axe 5 du programme Opérationnel FEDER-FSE « favoriser une approche intégrée du développement urbain durable ».

Contenu de l'étude :

L'Agence d'Urbanisme a travaillé dans un collectif technique mis en place par le SMAU et associant les services des agglomérations.
Le diagnostic établit un protrait dynamique et critique débouchant sur des enjeux : le positionnement interrégional et transfrontalier, la dimension industrielle, le fonctionnement social du territoire, les problématiques environnementales. Il en découle une stratégie intégrée qui se focalise sur des objectifs généraux (l'affirmation transrégionale, la cohérence d'un territoire complexe) et se met en oeuvre selon des axes thématiques (le développement économique, les liens sociaux, la gouvernance).

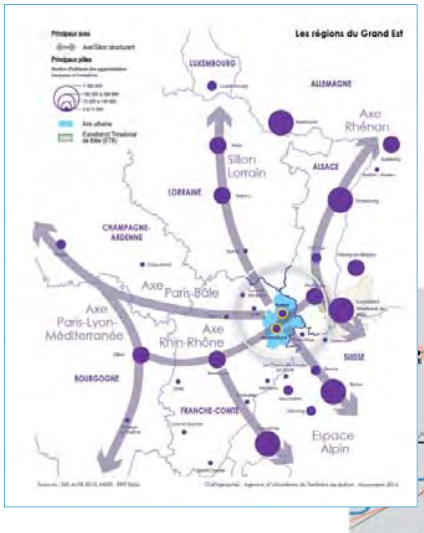

Conclusion :

Le programme opérationnel a été reçu positivement par l'instance régionale, ce qui ouvre des financements pour des projets liés au développement, à l'environnement, à la politique de la ville, à la rénovation de friches urbaines.

Contribution régionale à l'élaboration d'un SCoT

Animation de la structure

Programme partenarial 2015

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Région Franche Comté

Autres partenaires
ADUPM - AUDAB

Support / Format
A4 it. - PDF 58 pages

Référent / Contact
Bruno VIDALIE / bvidalie@autb.fr

Objet de l'étude

L'échelon régional voit s'accroître sa compétence de structuration des territoires suite à l'approbation du «SRADDT», schéma régional porteur d'une stratégie commune d'aménagement du territoire. Le SRCAE porte quant à lui la dimension climat-air-énergie.
La région s'est préoccupée d'une action aurpès des SCoT, documents stratégiques construits sur des échelles plus locales, et donc plus concrets, pour prolonger localement les orientations définies par les grands schémas.
Un mode opératoire a donc été proposé pour rendre efficace une relation de travail entre la Région et les SCoT.
La loi NOTRe, publiée en 2015, a institué un nouvel outil de planification régionale renforcé dans sa portée et dans son niveau d'opposabilité.
Cette perspective, combinée avec la fusion de la Bourgogne et de la Franche Comté, va très vite accentuer la problèmatique des liaisons entre documents de planification.

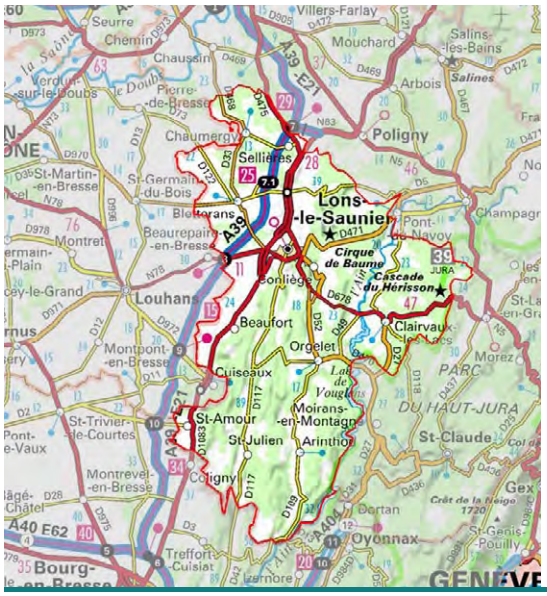

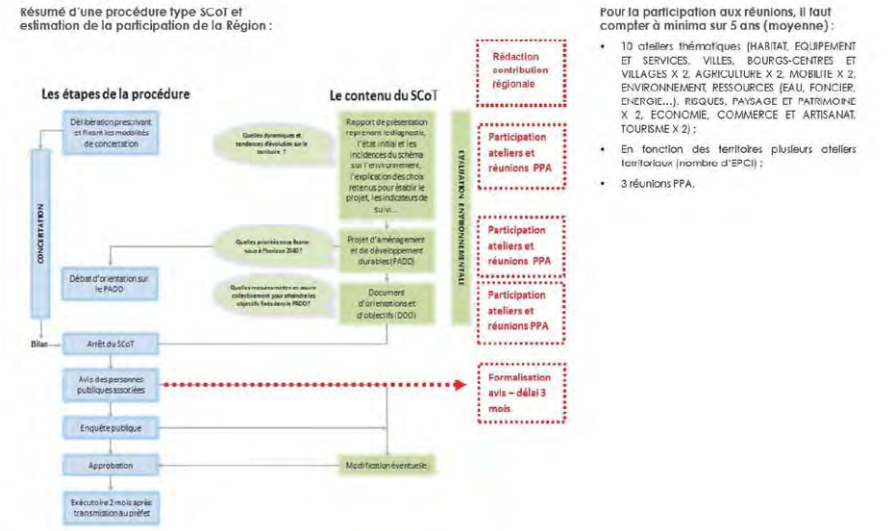

Méthode et contenu

La réflexion a porté d'abord sur la mise à plat des documents en interférence ainsi que sur les notions de « conformité », « compatibilité » ou « prise en compte ». Un comparatif SRADDT/SRADDET a été effectué.
Dans une deuxième partie, il est question d'une grille d'analyse permettant de scruter les démarches de SCoT au regard des objectifs régionaux. Ceci afin de donner une méthode stable pour traiter de la diversité des SCoT potentiels.
Cette méthode a été testée sur le Territoire du SCoT du Pays Lédonien, qui a été engagé dans un processus de révision en 2013.

Environnement

- Préservation du patrimoine architectural rural : PLU de Novillard
- SCoT du Territoire de Belfort : artificialisation des sols
- Observatoire photographique du paysage
- Aménagement de l’ancienne gravière de Bellerive

Préservation du patrimoine architectural rural - **PLU de Novillard**

Contrat extérieur, 2013-2015

Maître d'ouvrage
Commune de Novillard

Autres partenaires
Personnes publiques associées,
communes limitrophes et intercommunalité

Référentes / Contact
Elsa Lonchampt/ elonchampt@autb.fr
Anne-Sophie Peureux / aspeureux@autb.fr

Conditions d'accès
Consultation en mairie ou à la DDT 90

Contexte

L'équipe municipale a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un PLU dit « Grenelle » en 2013. Le projet communal (PADD) privilégie l'urbanisation au centre de la commune et préserve le caractère rural de la commune notamment par la mise en valeur de l'habitat rural traditionnel. Le PLU dernièrement approuvé (novembre 2015) s'inscrit dans une philosophie différente du POS approuvé en 1988, notamment en termes de protection du patrimoine.

commune de Novillard - patrimoine bâti rural - fiche 9

Identification
Adresse :
3 rue de l'église
Référence cadastrale :
AA 59
Objet :
Bâtiment résidentiel

Contexte
Environnement urbain :
Au centre-village, bâtiment construit face à la placette de l'église.
Typologie architecturale :
Ancienne ferme, traditionnellement à deux corps de bâtiments accolés dans leur continuité (partie logis et partie grange).

Caractéristiques
- R+1+C
- Ensemble bâti réhabilité comportant un corps de logis et un corps de grange alignés ainsi qu'une extension en T à l'arrière.
- façades à colombage apparent hormis la partie basse du pignon Ouest et de la façade principale.
- pour les parties de façade sans colombage, chaînage d'angle, petit soubassement et encadrement des ouvertures en pierre apparente.
- volets battants en bois
- auvent en tuiles formant marquise au-dessus de la porte d'entrée
- toiture tuiles à deux pans avec demi-croupes en pignons
- courts pans de toiture couronnant le rez-de-chaussée et le premier étage en pignon Ouest
- avancée de toiture formant auvent devant l'ancienne grange
- fenêtres de toit sur la partie logis et sur l'extension arrière
- deux petites fontaines contre la façade principale (sud).

Intérêt bâti
ensemble bâti, son volume, ses composantes de façade (colombage, éléments en pierre apparente) et sa toiture.

Recommandations, conseils
Maintenir le bon entretien de la façade et la mise en valeur des éléments de composition de la façade

Prescriptions
- Préserver l'ordonnancement des fenêtres en façades.
- Préserver et ne pas dissimuler les éléments de composition de façades (colombage, pierres apparentes, débord de toiture).
- Conserver les demi-croupes en toiture.
- Interdire les extensions bâties et annexes accolées visibles depuis la Grande rue, la rue de l'église et la rue du verger.
- Maintenir un espace paysager ouvert* entre la voie publique et le bâtiment, afin de conserver une vue sur la façade du bâtiment.

Source photos : AUTB 2014
Source cadastre
Infographie AUTB

Accompagnement de la procédure

L'AUTB a accompagné la Commune tout au long de la procédure d'élaboration : administratif, études, concertation ...
Le repérage des bâtiments a nécessité un travail de terrain important notamment pour l'identification des caractéristiques patrimoniales intéressantes.

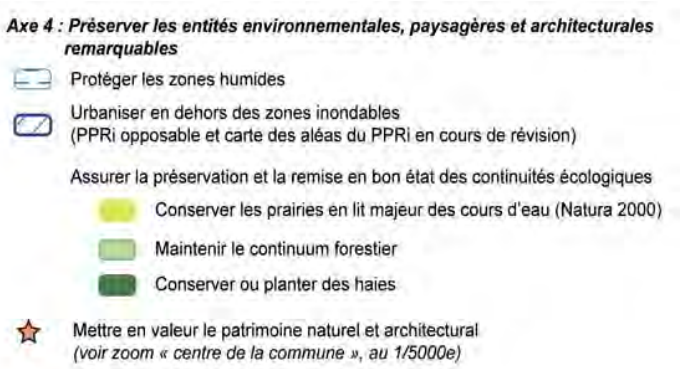

Axe 4 : Préserver les entités environnementales, paysagères et architecturales remarquables

Protéger les zones humides

Urbaniser en dehors des zones inondables
(PPRi opposable et carte des aléas du PPRi en cours de révision)

Assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Conserver les prairies en lit majeur des cours d'eau (Natura 2000)

Maintenir le continuum forestier

Conserver ou planter des haies

Mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural
(voir zoom « centre de la commune », au 1/5000e)

Préservation du patrimoine architectural rural

Dans le cadre du PLU, l'outil réglementaire au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme permet d'identifier et localiser des bâtiments à protéger, mettre en valeur ou requalifier pour des motifs d'ordre architectural. Ainsi, sur la commune de Novillard, 15 bâtiments ont été identifiés, essentiellement des fermes traditionnelles.
Pour chacun d'eux, une fiche a été élaborée, où le bâtiment est repéré et décrit et des prescriptions spécifiques sont développées. Le champ d'application des prescriptions est assez étendu. Il porte sur la conservation d'éléments patrimoniaux (colombage, pierres apparentes, demi-croupes en toiture, ordonnancement des fenêtres...) et la nécessité de conserver une vue dégagée sur le bâtiment protégé.

SCoT du Territoire de Belfort / Artificialisation des sols

Observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers Bilan 2011-2013

Programme partenarial 2015

Maître d'ouvrage
Syndicat mixte du SCoT

Autres partenaires
CAB, communautés de communes du T de B

Référents / Contacts
Boris Loichot/ bloichot@autb.fr

Accès
www.scotbelfort.autb.fr

Contexte

Suite à l'approbation du SCoT en février 2014, la réglementation en vigueur demande la mise en place d'un suivi des résultats de l'application des orientations du SCoT à partir d'indicateurs.
Un observatoire a été initié en 2015 pour le suivi de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers au regard des objectifs chiffrés de limitation de l'artificialisation hors des emprises urbaines à l'horizon 2020.

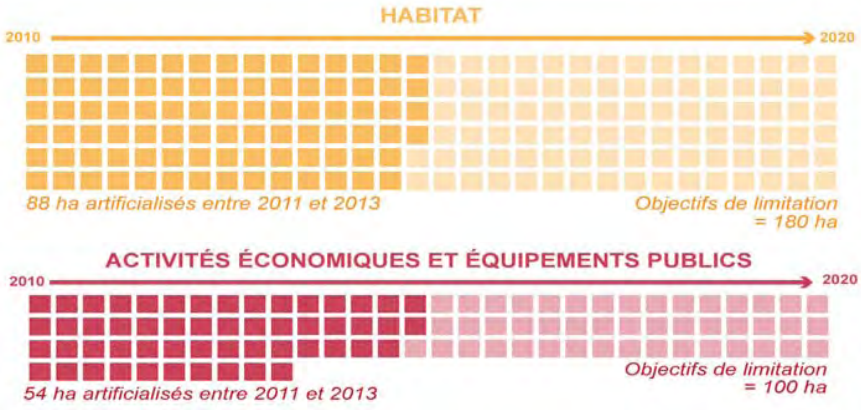

Repérage des espaces artificialisés : méthode

La méthode adoptée repose sur un travail de comparaison de photographies aériennes afin d'identifier des espaces naturels, agricoles et forestiers qui sont devenus artificialisés pour de l'habitat, des activités économiques, des infrastructures de transport... Les données cadastrales ainsi que les observatoires départementaux sur les opérations foncières et sur les zones d'activités (AUTB) apportent de l'information complémentaire. Chaque espace repéré est caractérisé et géolocalisé sous Système d'Information Géographique (SIG).
Les données créées et diffusées dans le cadre de l'observatoire s'inscrivent dans la continuité de l'analyse menée sur la période 2000-2010 lors de l'élaboration du SCoT. À partir des photographies aériennes de 2010 (octobre) et 2013 (octobre), un premier bilan de l'artificialisation a pu être fait pour la période 2011-2013. Ces éléments sont mis en parallèle avec les objectifs chiffrés de limitation de l'artificialisation selon les différentes destinations.

Bilan 2011-2013 : résultats

La période 2011-2013 est marquée essentiellement par le développement résidentiel (124 ha sur 197 artificialisés) puis le développement économique (40 ha).
75 % des artificialisations ont été réalisées principalement en extension urbaine (149 ha). Pour autant, la balance entre les artificialisations dans l'emprise urbaine (densification) et en dehors (extension urbaine) s'est améliorée par rapport aux observations faites sur la période 2000-2010.

Observatoire photographique du paysage

Programme partenarial 2015

Supports
Photothèque en ligne et publication annuelle
(4 pages sur un lieu ou une thématique)

Accès
Consultation et téléchagement sur autb.fr
> ressources photographiques (photothèque)
> urbanisme environnement (4 pages)

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Un suivi du cadre de vie

La reconduction photographique consiste à « *faire une reprise de vue conforme à une photographie antérieure, en respectant le plus précisément possible le point de vue d'origine, le cadrage et les autres paramètres(…). Ce protocole spécifiquement photographique, applicable à tous types d'environnements, est un moyen d'améliorer la perception de lieux supposés familiers et d'accéder aux phénomènes complexes, parfois spectaculaires, parfois discrets, qui les modifient sans cesse.* »

(Gilbert Fastenaekens, photographe)

La vallée de la Savoureuse à hauteur de Trévenans et Bermont

La construction d'une mémoire des paysages

L'observatoire du paysage se lie à plusieurs sujets suivis par l'AUTB, tels que l'artificialisation des sols, les continuités écologiques, les activités économiques, les pratiques de mobilité ou encore les politiques de la ville.
Cet outil est pertinent pour rendre compte des dynamiques de mutation des territoires et des effets des choix d'aménagement sur la longue durée. La résonance avec des projets d'actualité n'est pas prioritairement recherchée. Toutefois, lorsque le paysage est amené à changer à l'occasion d'un aménagement particulier, l'AUTB souhaite en garder la mémoire en constituant des séries photographiques spécifiques.

Une ressource partagée

Après une première phase exploratoire et méthodologique (2013), l'observatoire se déploie sous la double forme d'une photothèque en ligne (accessible sur autb.fr) et d'une publication thématique annuelle.
Ont ainsi été illustrés les abords de la gare de Belfort (*Vers un pôle d'échange multimodal*, 2013), la question de la consommation foncière (*L'observation du phénomène d'artificialisation*, 2014), et les opérations de rénovation urbaine (*Un paysage renouvelé par des interventions d'ampleur*, 2015).

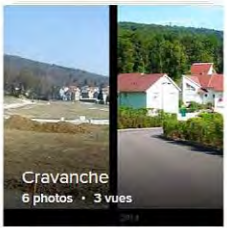

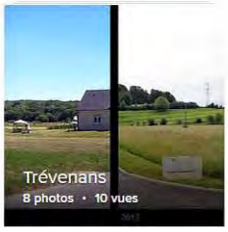

Aménagement de l'ancienne gravière de Bellerive

Étude de définition

Programme partenarial, 2015-2016

Partenaire principal
Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Autres partenaires
Département, Agence de l'eau,
Communes d'Andelnans, Botans, Sevenans

Support / Format
A4 it relié / PDF - 64 pages

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Contexte et enjeu de la demande

La CAB a acheté un terrain 20 hectares, ancienne gravière située en zone inondable sur trois communes en entrée d'agglomération, à proximité de l'échangeur de Sevenans et de l'espace médian (centre hospitalier Nord Franche-Comté, gare TGV, JonXion).
L'objectif annoncé est d'en faire un espace récréatif et de loisirs intégré au réseau d'étangs aménagés de la vallée de la Savoureuse, en adéquation avec les milieux naturels.
L'étude commandée est une analyse d'opportunité et de faisabilité de ce projet.

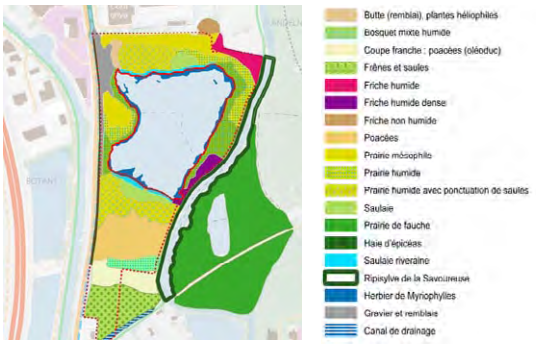

Contenu de l'étude

Un premier temps consacré à l'état des lieux permet de mettre en évidence les potentialités et contraintes du site (accessibilité, milieux naturels, ambiances paysagères, servitudes...).
Une analyse comparée de références opérationnelles de même nature complète le diagnostic.
Puis, suite à la validation des enjeux et objectifs, les perspectives d'aménagement sont déclinées sous la forme d'un plan directeur, sans perdre de vue que le secteur justifie un schéma global de requalification intégrant les dimensions urbaine, de mobilité, d'environnement et de risques.

Accompagnement et suites de l'étude

Au fil de l'étude, des réunions du groupe de suivi CAB, dont une visite sur site, permettent de prendre toute la mesure du site et de cerner collectivement les tenants et aboutissants du projet en gestation.
Le document final issu de ce processus sera le support à la rédaction d'un cahier des charges pour la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre.

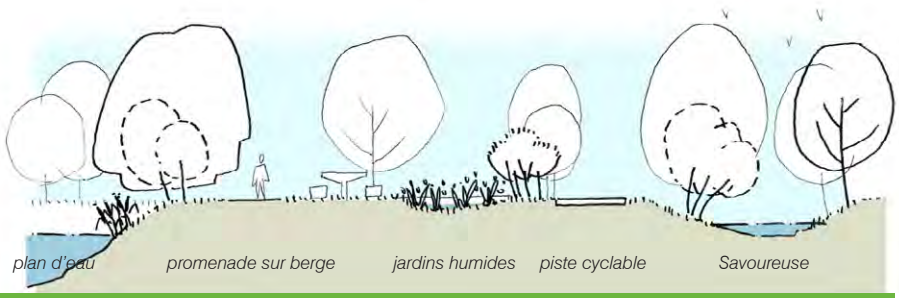

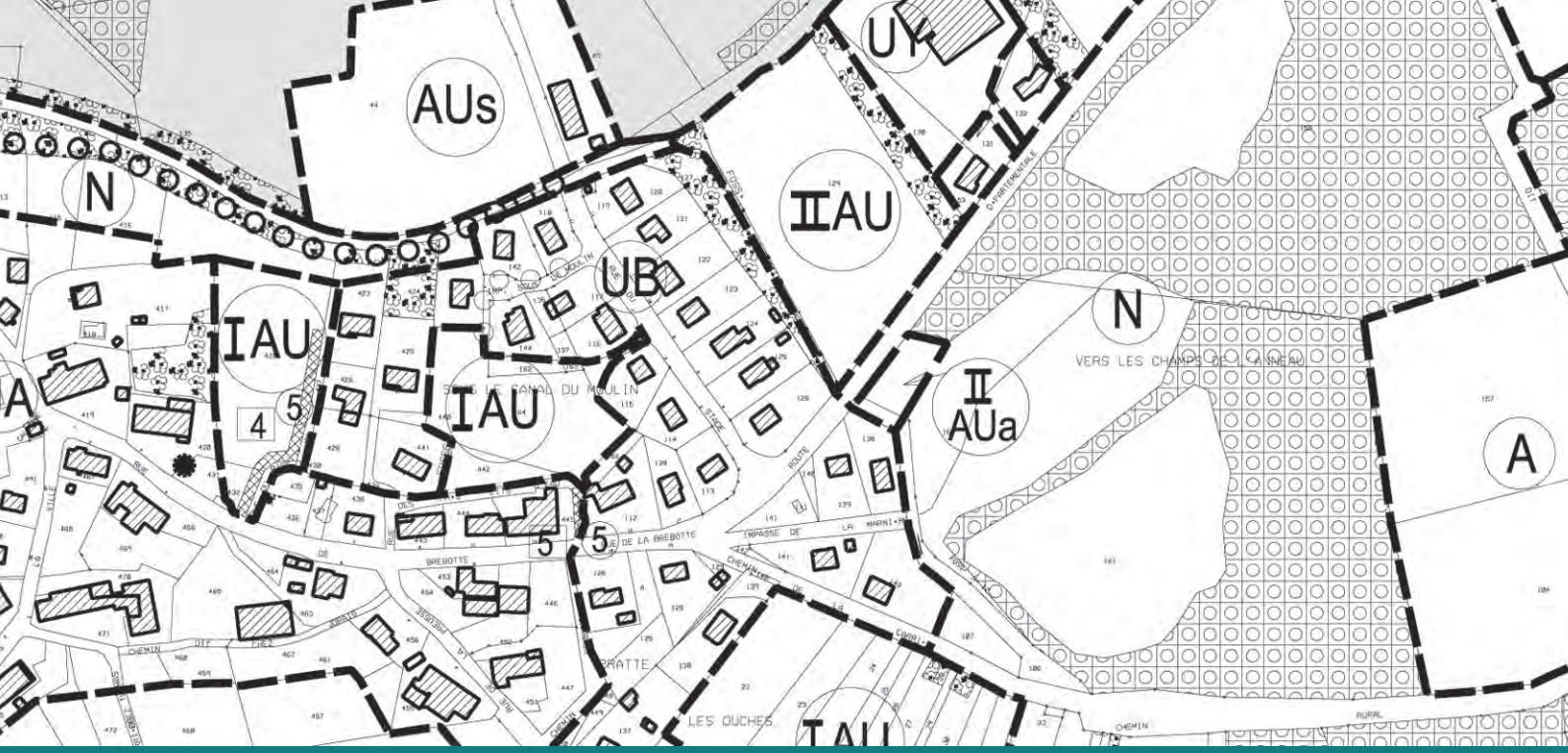

Planification & urbanisme réglementaire

- PLU/PLUi : Diagnostic « Équipements et services »
- Pour ou contre le PLU intercommunal de la CAB ?
- Animation du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort
- PLU intercommunal de la CCHS

PLU/PLUi - Diagnostic « Équipements et services »

Méthode d'élaboration d'un diagnostic thématique

Programme partenarial, 2015

Partenaires
Collectivités engagées dans un PLU/PLUi

Référents / Contacts
Elsa Lonchampt / elonchampt@autb.fr
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Conditions d'accès
Consultation sur place

Contexte et objectif

Les équipements et les services ont un rôle central dans la vie des habitants. Ils touchent des domaines aussi divers que que la santé, l'action sociale, l'enseignement, le sport et les loisirs, la culture, les commerces, etc.
Ils participent au fonctionnement du territoire en contribuant à la vie économique, à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie.

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, l'offre existante en équipements et services doit faire l'objet d'une évaluation afin de définir des besoins.

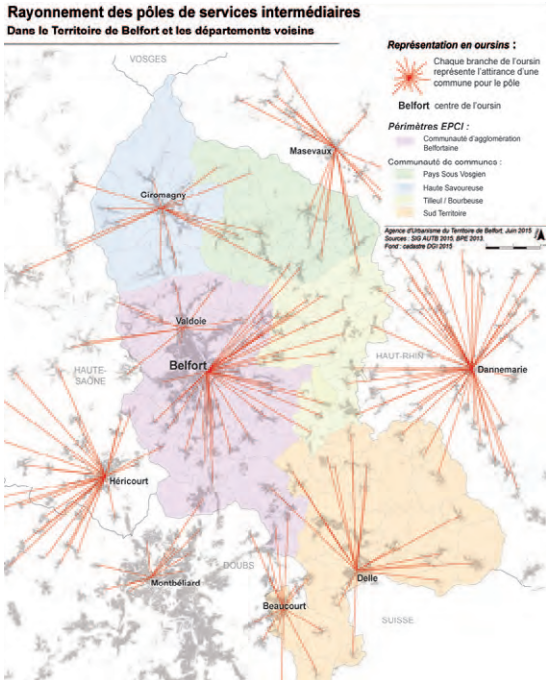

3 niveaux d'équipement :

- services de proximité

Mairie - Giromagny

- services intermédiaires

Collège - Beaucourt

- services supérieurs

Les Eparses - Chaux

Au delà de l'inventaire, un indispensable travail de terrain avec les élus

Le diagnostic permet d'avoir une connaissance à la fois globale et détaillée de l'offre en équipements et en services du territoire : leur nombre, leur diversité et leur rayonnement.

Devant la diversité et la quantité d'informations à traiter, il reste indispensable pour cette thématique d'obtenir des informations des acteurs locaux pour cerner les enjeux du territoire. Ce diagnostic met alors en évidence les besoins, les équipements à développer ou à valoriser au sein de la commune ou de l'intercommunalité.

Moyens et données mobilisés

Il n'existe actuellement qu'une base de données proposant un recensement plutôt exhaustif des équipements et des services sur tout le territoire national : la Base Permanente des Équipements (BPE), mise en place par l'INSEE. Cette base multi-équipements informe sur le niveau d'équipement et de service rendu par une commune à sa population. Elle constitue ainsi une source principale de données sur la présence ou non d'un équipement dans une commune, utilisée par l'AUTB.
Une enquête est également menée par l'Agence auprès des communes afin de localiser les équipements et d'obtenir des données supplémentaires sur leur état, leurs usages, les projets à venir, etc.

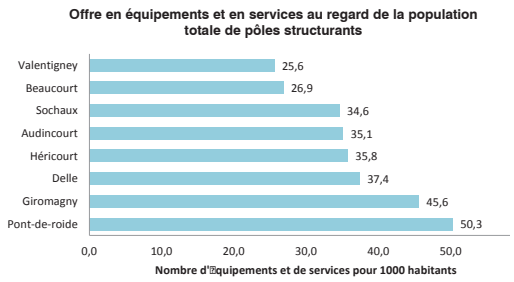

Pour ou contre le PLU intercommunal de la CAB ?

Information et animation du débat d'opportunité

Programme partenarial 2015

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
CAB, Département, Etat

Autres partenaires
Noms des partenaires

Support / Format
Papier ou numérique, nb de pages et taille

Référent / Contact
Bruno VIDALIE / Anne-Sophie PEUREUX

Conditions d'accès
Accès à l'étude (site, consultation sur place...)

Objet de l'activité

En 2015 une fenêtre s'est ouverte pour engager un débat sur l'opportunité de lancer les démarches de PLU intercommunaux issues de la loi ALUR, publiée le 26 mars 2014. Ces démarches étaient à engager immédiatement du fait du renouvellement des équipes municipales et des exécutifs intercommunaux. La CAB s'est donc tournée vers l'AUTB pour expliquer les principes et les modalités opérationnelles d'engagement d'un PLUi, sous la présidence d'un élu délégué sur ce sujet.

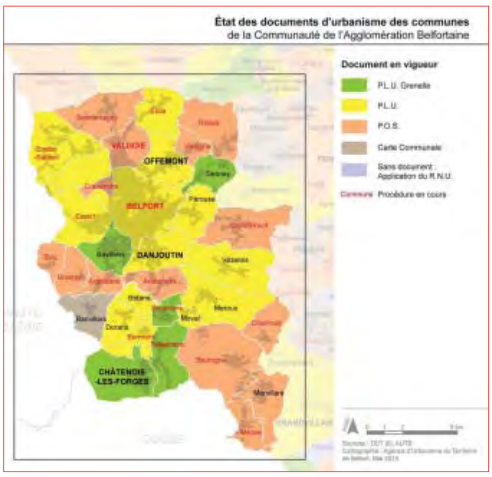

33 communes
1 carte communale
14 POS
15 PLU
3 documents à jour
17 documents engagés

Les étapes de la procédure

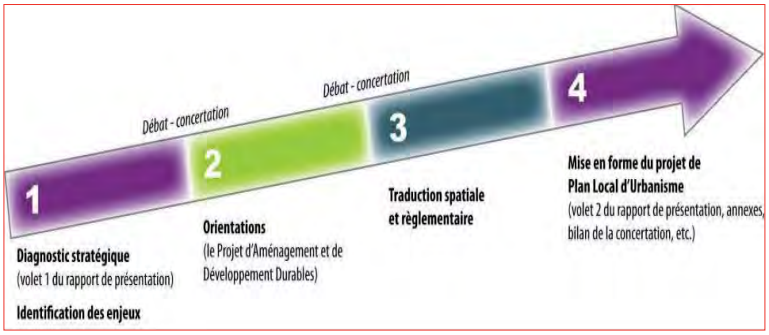

→ 3 ans pour les études
→ 1 an de procédure

Le contenu de la mission

Plusieurs documents pédagogiques ont été élaborés et diffusés aux conseils municipaux. Une conférence des maires a été organisée. Une réunion plénière des conseils municipaux s'est tenue.
Il est revenu à l'AUTB de réaliser les supports d'information et d'intervenir lors des réunions d'échange.

En conclusion

En 2015 le choix d'engager un PLUi pouvait se faire sous forme de prise de compétence volontaire. Cette option n'a pas été retenue, privilégiant le maintien de la compétence au niveau communal.
Il sera toutefois possible de faire évoluer cette orientation en mars 2017, dans le cadre d'un transfert automatique (sauf blocage volontaire des communes).

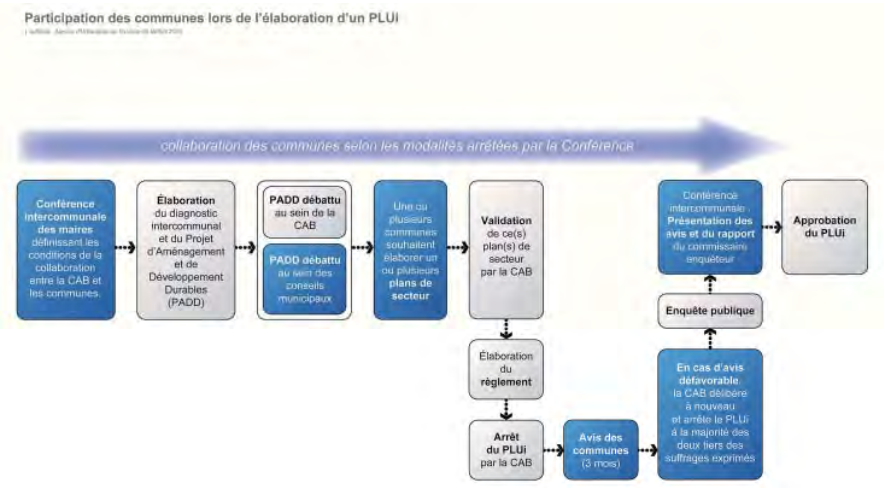

Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Animation de la structure

Programme partenarial 2015

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
SMSCoT

Référent / Contact
Bruno VIDALIE / bvidalie@autb.fr

Conditions d'accès
Accès public, site web SMSCoT BELFORT

Objet de l'activité

L'AUTB est la principale structure de support des activités du syndicat mixte ; ce dernier est membre de l'association. À ce titre les travaux préparatoires des délibérations sont réalisés par l'agence, de même que sont préparées les diverses questions sur lesquelles le SMSCoT est amené à se prononcer. Un site internet assure une fonction d'information au public.

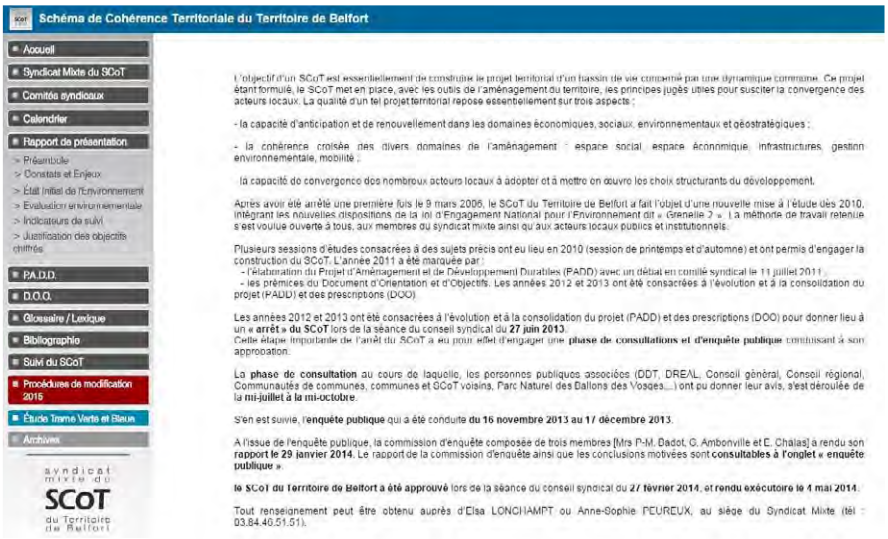

Dans le cadre des comités syndicaux

Sept réunions délibératives ont été tenues après préparation au cours de l'année 2015. Les sujets examinés sont de nature fonctionnelle (orientations budgétaires, vote du budget...), portent sur des avis de documents locaux d'urbanisme (Novillard, Leval, Belfort, Dambenois) ou sur des procédures de planification (PGRI/SDAGE).
Le SMSCoT a présenté une candidature à l'appel d'offre régional pour l'éligibilité des bourgs-centres en difficulté à des aides au développement. Une modification ponctuelle du SCoT a été approuvée au cours de l'année.

Représentation dans le cadre de commissions extérieures

Le SMSCoT est membre titulaire dans un certain nombre d'instances départementales où il est amené à siéger :

- commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ;
- commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), devenue commission départementale de la préservation de la nature, de l'agriculture et de la forêt (CDPNAF) ;
- commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;
- comission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Dans le cadre des PLU, le SMSCoT a statut de « personne publique associée », ce qui induit une participation aux réunions organisées par les communes à différents moments de leur travail.

PLU intercommunal de la CCHS

Dispositif d'appui et d'accompagnement de la démarche PLUi

Programme partenarial 2015

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Communauté de Communes de la Haute Savoureuse

Autres partenaires
DDT90 - PNRBV

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Une volonté forte des élus de la CCHS

Grâce à une identité territoriale structurée, les élus de la CCHS ont délibéré à l'unanimité le 1er juillet 2014 sur le transfert de compétence, estimant que le PLUi permettrait d'équilibrer et de développer le territoire autour d'une réflexion globale et engagée.

L'AUTB, appui pour le montage du dossier d'appel à projet État « PLUi »

Suite à la loi ALUR de mars 2015 qui renforce la planification intercommunale, l'État encourage les EPCI qui se lancent dans la démarche et transfèrent la compétence.
En lien avec la DDT90 et la DREAL, la CCHS a monté un dossier de candidature mettant en avant les enjeux du territoire. Le dossier a été reçu au niveau national, et la CCHS a été dotée d'une subvention pour avoir répondu aux différents critères d'éligibilité.

Organisation et souplesse dans le suivi des études, de l'animation et de la concertation

L'AUTB accompagne les élus dans leur démarche de planification :

- Les élus de la CCHS, maître d'ouvrage, fixent les objectifs, valident les propositions et arrêtent les choix définitifs.
- L'AUTB assure l'appui technique et l'ingénierie par son travail d'études, ses propositions et argumentations, par l'organisation de l'animation et son adaptation aux besoins spécifiques exposés par les élus, et par la mise en place d'« ateliers », lieux d'échanges et de débat.
- L'AUTB et le maître d'ouvrage associent la population au projet dans la concertation.

Un dispositif qui implique :

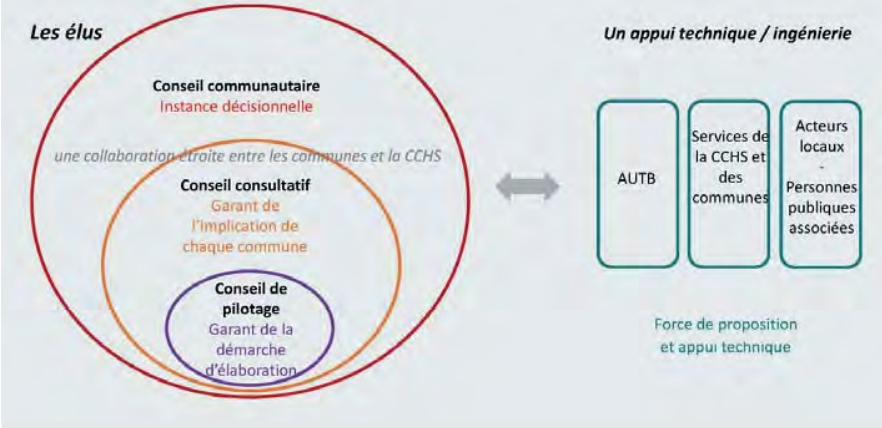

La participation de la CCHS au Club PLUi Franche-Comté

À l'image du Club PLUi initié par le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, la DREAL et le Conseil Régional ont souhaité mettre en place un Club PLUi de Franche-Comté Bourgogne.
Une première journée de sensibilisation a été organisée le 6 novembre 2015 et a réuni plus de 130 personnes.
M. Jean-Claude Hunold, vice-président de la CCHS en charge du PLUi, a participé à la table ronde aux côtés d'autres présidents et vice-présidents d'EPCI engagés dans une démarche d'élaboration de PLUi.
Une prochaine rencontre aura lieu en avril 2016 dans le pays Riolais à l'échelle Franche-Comté et Bourgogne.

Conception urbaine

- CHBM, site de Belfort : état des lieux urbain des voies périmétrales
- CHBM, site de Belfort : estimation du potentiel constructible
- Propositions de sites d'implantation pour l'IFSI
- Belfort, Résidences La Douce, secteur Dorey Sud : potentiel constructible
- Extension de l'école de Lachapelle-sous-Chaux
- Belfort Bougenel, requalification du cœur d'îlot Jean Rostand
- Requalification des quartiers Jean Jaurès et Belfort Nord

Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard, site de Belfort

État des lieux urbain des voies périmétrales

Programme partenarial, mars 2015

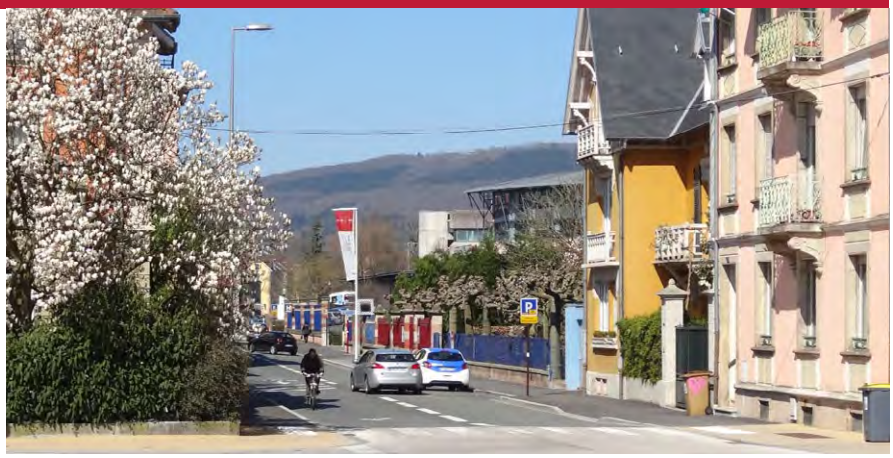

Partenaire principal
Ville de Belfort

Format
A3 it / PDF - 10 pages

Référent / Contact
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

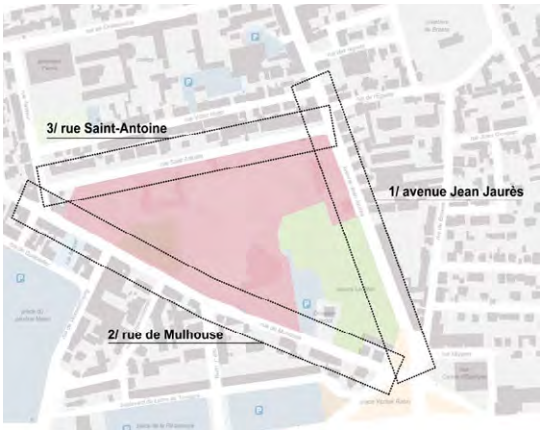

Une contribution à la connaissance du site

Le projet urbain de reconversion de l'îlot belfortain du CHBM occupe une place telle dans la ville qu'il constituera un jalon.
Au point actuel, la préoccupation principale est de prendre la mesure du site et de ce qu'il permet. Le sujet développé ici est l'état urbain des voies qui délimitent le site, que le projet est susceptible de transformer.

La présentation de chacune des trois voies comprend :
- un court texte descriptif quant à sa relation au quartier ;
- deux photos d'axe de la voie qui donnent à voir son gabarit ;
- une fiche mentionnant ses principales caractéristiques ;
- un plan de l'aménagement de l'emprise publique et de ses limites ;
- une vue panoramique redressée de la façade urbaine côté hôpital.

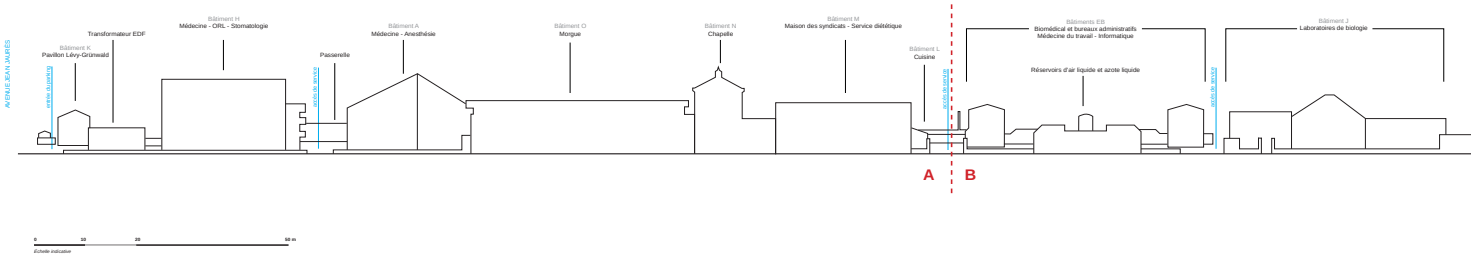

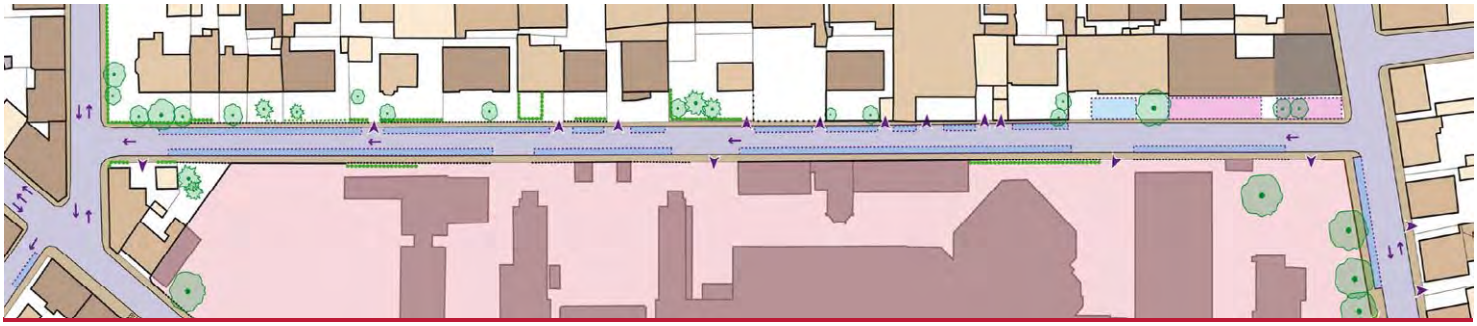

Centre Hospitalier de Belfort-Montbéliard

Estimation du potentiel constructible du site de Belfort

Programme partenarial, février 2015

Partenaire principal
Ville de Belfort

Format
A4 it relié / PDF - 36 pages

Référent / Contact
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Objet de l'étude

La libération annoncée de l'îlot belfortain du CHBM libère une superficie foncière à partir de laquelle il faut estimer une capacité constructible.
Sans entrer dans un travail de programmation, cette étude teste plusieurs formats résidentiels et leurs combinaisons possibles pour approcher un niveau de constructibilité global.
Cette valeur pourra être exploitée comme une des premières données utiles à la faisabilité économique de l'opération.

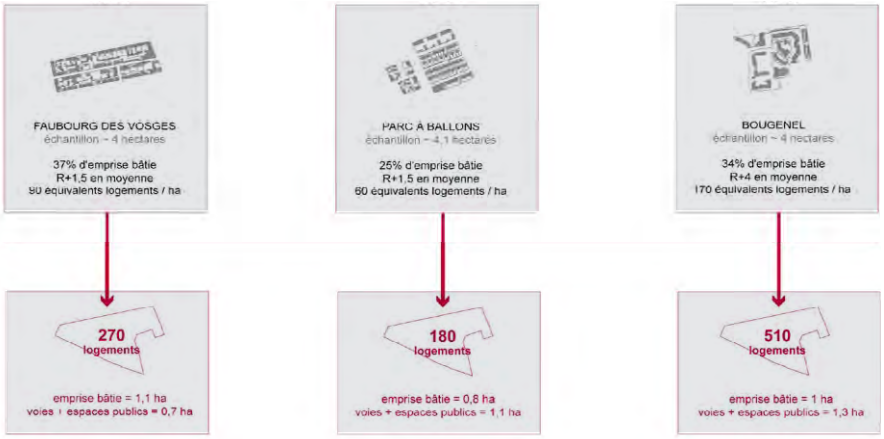

Méthode et contenu

Trois paramètres entrent en compte dans l'estimation du potentiel constructible : les types bâtis ; leur répartition ; leur assiette.
Quatre archétypes bâtis résidentiels et leurs densités respectives sont décrits à partir d'opérations réalisées, puis 'testés' au regard du site.
Une 'localisation préférentielle' est déterminée pour chacun en fonction de critères d'insertion urbaine.
Enfin, plusieurs hypothèses de conservation/démolition des bâtiments existants sont détaillées, avec pour chacune le calcul de la capacité du site qui en résulte.

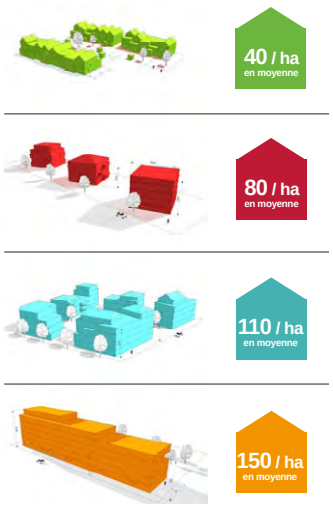

	bandes	plots	îlots	linéaires			m²	
hypothèse 1 aucun bâtiment conservé	26	112	147 178	87 129	**410**	800	**41 000**	400
hypothèse 2 bâtiment C conservé	26	69	147 178	87 129	**365**	710	**36 500**	355
hypothèse 3 bâtiments C+K+U conservés	26	69	147 178	30 72	**310**	605	**31 000**	300
hypothèse 4 C+K+U+EB conservés	12	69	147 178	30 72	**295**	575	**29 500**	285
hypothèse 5 C+K+U+EB+R conservés	12	69	131 162	30 72	**280**	545	**28 000**	270
variante 1	28	19	198	48	**290**	565	**29 000**	280
variante 2	48	0	165	0	**210**	410	**21 000**	205

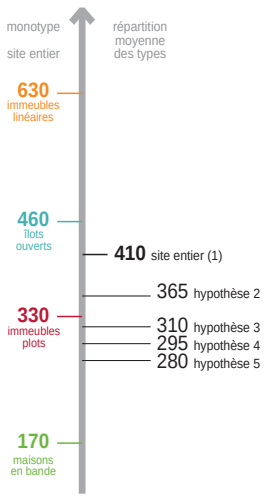

Propositions de sites d'implantation pour l'IFSI

Regroupement de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Belfort-Montbéliard

Programme partenarial, mai 2015

Partenaire principal
Ville de Belfort

Autres partenaires
Région Franche-Comté, Hôpital Nord Franche-Comté

Format
A4 it relié / PDF - 16 pages

Référent / Contact
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Le contexte de la commande

À la suite de la mise en service du nouvel hôpital à Trévenans (2016), la Région et l'Hôpital Nord Franche-Comté projettent de construire un nouvel institut de formation en soins infirmiers, qui regrouperait sur un site unique les actuels IFSI de Belfort et de Montbéliard.
Après qu'une étude de programmation a été menée, il s'agit ici de proposer des terrains se prêtant à l'implantation d'un tel équipement à Belfort.

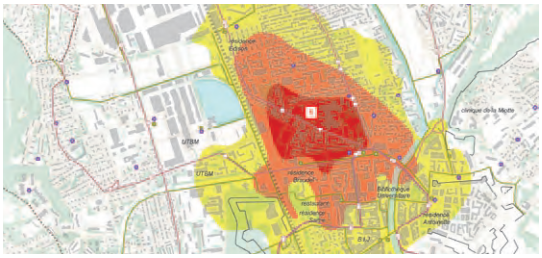

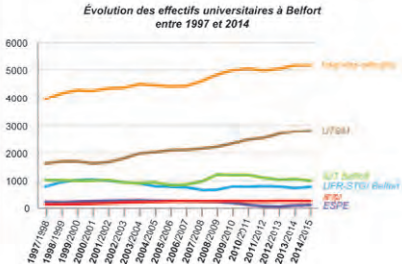

Composition du parc de logements étudiants (hors internats) dans l'agglomération belfortaine

	Résidences	Nombre de logements
Résidences CROUS	Braudel	99
	Eluard	120
	Duvillard	268
	Sartre	142
Total de l'offre résidences CROUS		629
Résidences privées	Emybris	61
	Michelet	17
	Thomas Edison	190
	Antoinette	46
	Sevenans (Néolia)	160
	Belfort (Néolia)	243
Total de l'offre résidences privées		717
Logements propriétaires particuliers		400 à 500
Estimation de l'offre totale		1.600

Une plaquette de présentation de l'offre belfortaine et des deux sites d'implantation pressentis

Le document produit met d'abord en avant l'accessibilité régionale et l'image attractive de la ville, l'importance et la diversité de l'écosystème universitaire belfortain, la centralité des équipements dédiés à l'enseignement supérieur (dont le logement et la restauration), ainsi que la richesse de l'offre locale de mobilité.
Vient ensuite la description des deux sites proposés (ZAC Hôpital et ZAC Parc-à-Ballons), sous les angles de leur environnement urbain, de leur accessibilité (desserte, stationnement, fonctions urbaines proches), et des contraintes (règles d'urbanisme) et facilités techniques (VRD, haut débit…) qui y sont attachées.
Un diaporama est en outre réalisé pour appuyer la proposition belfortaine.

Belfort, Résidences La Douce, secteur Dorey sud

Estimation du potentiel constructible

Programme partenarial, juin 2015

Partenaires principaux
Ville de Belfort
Communauté de l'Agglomération Belfortaine

Format
A4 / PDF - 4 pages

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

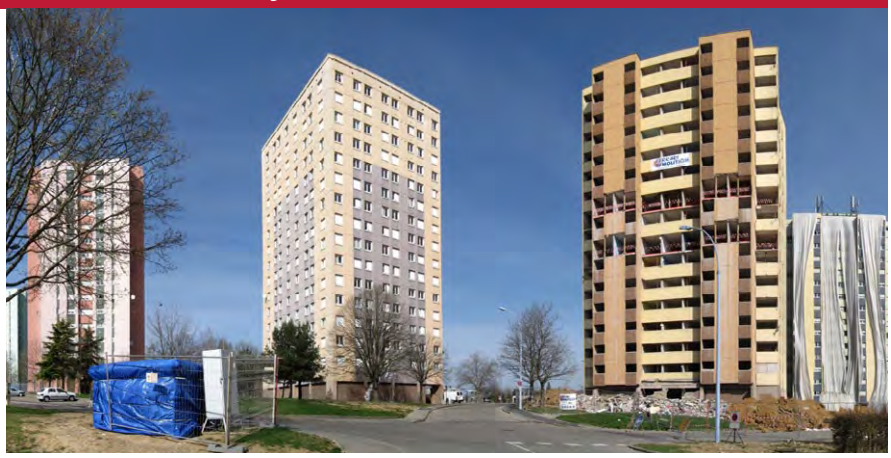

Un quartier en renouvellement

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Résidences La Douce, le futur visage de ce secteur est exprimé dans un schéma directeur (*Mongiello & Plisson - Atelier Villes & Paysages - Egis, avril 2013*).
Sont notamment prévues la démolition de trois tours de logements (NPNRU) et la réalisation de nouveaux programmes (essentiellement d'habitat) en construction neuve.
Il s'agit dans cette étude d'évaluer le potentiel constructible de 5 îlots au sud du secteur.

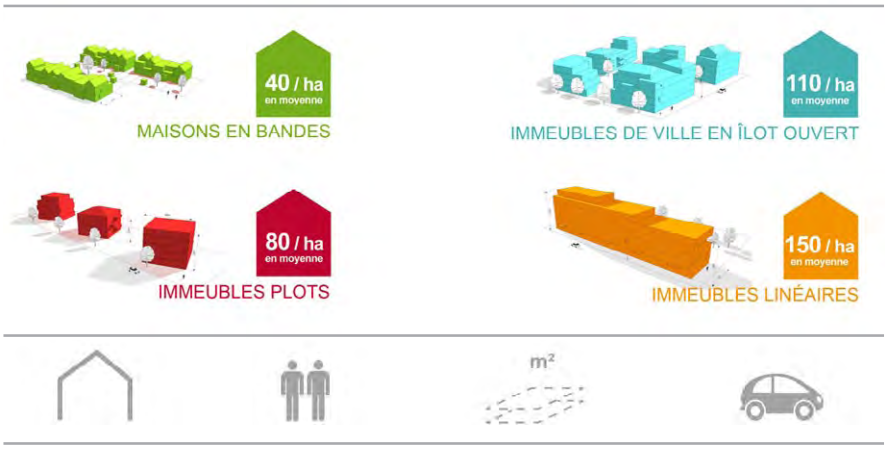

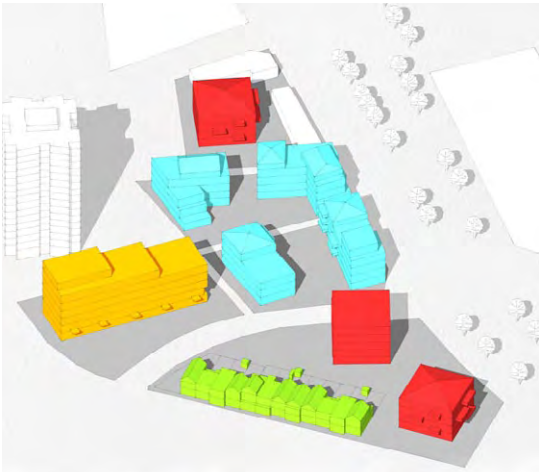

Une estimation de la capacité brute en équivalents-logements

Sans entrer dans un travail de programmation, l'étude teste plusieurs formats résidentiels et leurs combinaisons possibles, pour approcher un niveau de constructibilité global.

La méthode permettant de cerner le potentiel constructible s'appuie :
- d'une part sur un choix de modèles bâtis de référence (maisons en bande, petits immeubles plots, immeubles de ville en îlot ouvert, immeubles linéaires) ;
- d'autre part sur la simulation d'une répartition spatiale 'moyenne' selon un principe de diversité urbaine où sont combinés les 4 modèles en question.

Cette valeur pourra être exploitée comme une des premières données utiles à la faisabilité économique de l'opération.
Il sera bien évidemment nécessaire d'affiner cette simulation en intégrant des données programmatiques, des arbitrages politiques, ainsi que des contraintes d'insertion urbaine et architecturale.

	Emprise (m²)	*Nombre de logements*			
		BANDES	PLOTS	ILOT OUVERT	LINÉAIRES
Ilot A	1 200	5	10	13	18
Ilot B	1 650	7	13	18	25
Ilot C	1 800	7	14	20	27
Ilot D	2 250	9	18	25	34
Ilot E	4 750	19	38	52	71

Extension de l'école de Lachapelle-sous-Chaux

Note d'intention

Programme partenarial, octobre 2015

Partenaire principal
Commune de Lachapelle-sous-Chaux

Format
A4 it relié / PDF - 12 pages

Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

De nouveaux besoins à préciser

La commune a sollicité l'AUTB pour l'orienter dans le besoin d'agrandir son école.
Il s'agit de pouvoir accueillir à court terme une classe supplémentaire, et de disposer d'un second espace en 'réserve', éventuellement utilisable pour des usages extérieurs à l'école, et pouvant être aménagé ultérieurement pour une quatrième classe.
On notera que ces besoins programmatiques s'inscrivent dans un contexte instable où le régime de RPI actuel dépend de l'intercommunalité administrative qui est sur le point d'évoluer avec la récente loi NOTRe.

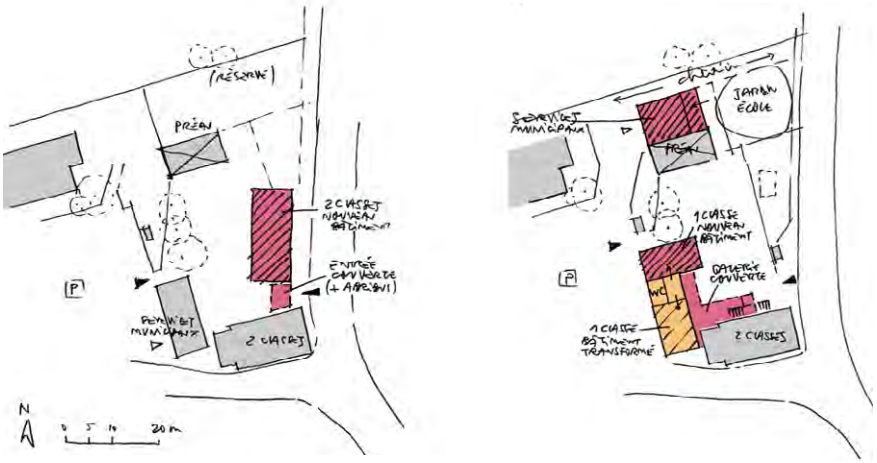

Les incontournables d'un aménagement réussi

Quelle que soit l'orientation retenue, l'accent est mis, du fait d'un programme aux contours encore incertains, sur l'évolutivité du parti d'aménagement, ainsi que sur la conservation d'espaces extérieurs mobilisables si nécessaire dans un second temps.
Les conclusions de l'étude insistent également sur les enjeux urbains qui excèdent le seul périmètre de l'école, comme l'opportunité de créer une nouvelle liaison piétonne, ou encore le soin qui doit être apporté à l'espace public visible depuis la rue principale du village

Un parti pris, deux variantes

Le projet pour l'école doit intégrer une réflexion sur l'utilisation de bâtiments connexes, et prendre en compte les fonctions existantes afin de s'inscrire au mieux dans l'organisation du centre-bourg.
L'approche de l'AUTB consiste à chercher comment 'raccrocher' au mieux l'extension au bâtiment de l'actuelle école, pour des raisons fonctionnelles et d'identification.
Deux hypothèses d'implantation sont explorées, pour servir de base à la commune en vue de la consultation d'architectes.

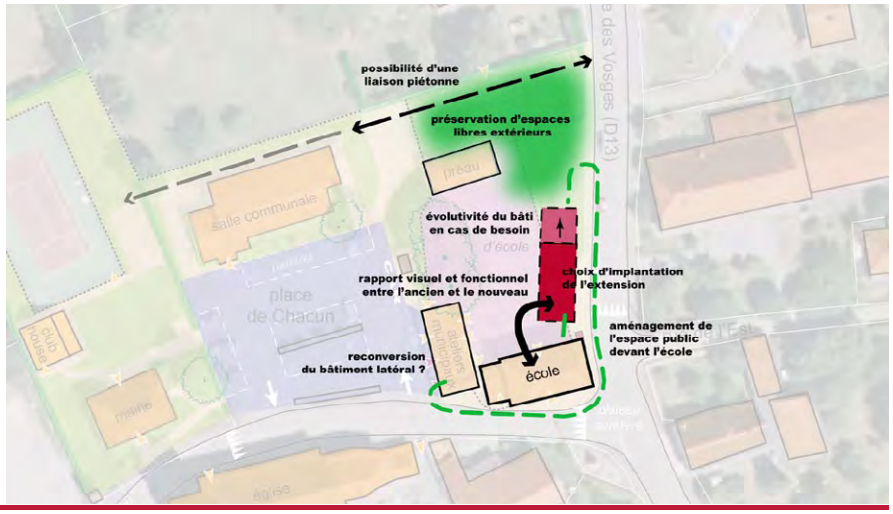

Belfort Bougenel, requalification du cœur d'îlot Jean Rostand

Orientations d'aménagement

Programme partenarial, 2015

Partenaire principal
Ville de Belfort

Support / Format
A4 it relié / PDF - 18 pages

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Le changement de fonction d'un cœur d'îlot

Les locaux belfortains de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Belfort-Montbéliard occupent actuellement un ensemble de bâtiments en cœur d'îlot dans le quartier Bougenel. À l'horizon 2018, le regroupement programmé des deux antennes locales sur un site unique aura pour conséquence le délaissement de ces bâtiments.
À la demande de la Ville de Belfort, l'étude se place dans l'hypothèse de la libération du cœur d'îlot, et propose une réflexion sur le devenir de cette emprise.

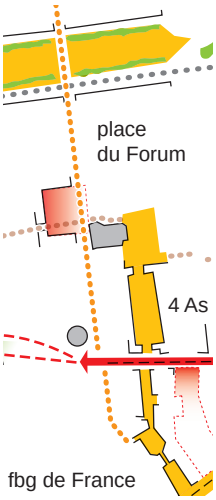

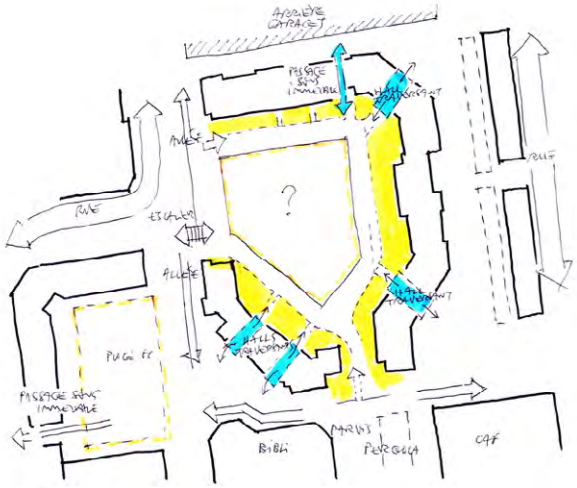

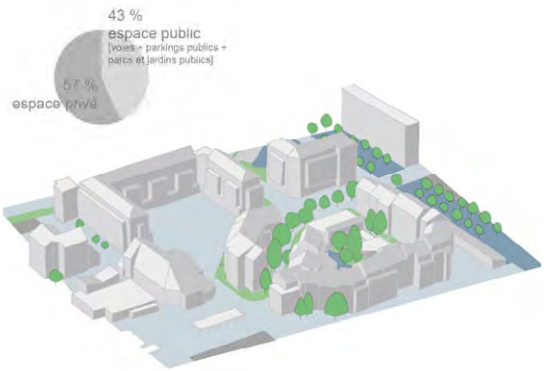

Un projet inscrit dans le réaménagement d'un ensemble urbain plus vaste

Au-delà du seul îlot strictement concerné par la demande, l'état des lieux préalable est étendu à son environnement urbain, en l'occurrence une ZAC typique des années 1980 en renouvellement de terrains militaires. Cette approche met en évidence la nécessité d'une réflexion concomitante sur toute la chaîne des espaces publics piétonniers de ce quartier aujourd'hui vieillissant.
Pour ce qui est du cœur d'îlot lui-même, l'étude s'attache à formuler des préconisations d'aménagement pour un square public ou une cour urbaine plantée, en particulier via la reconfiguration des accès, des cheminements et des vues, ainsi que la mise en valeur du patrimoine arboré.

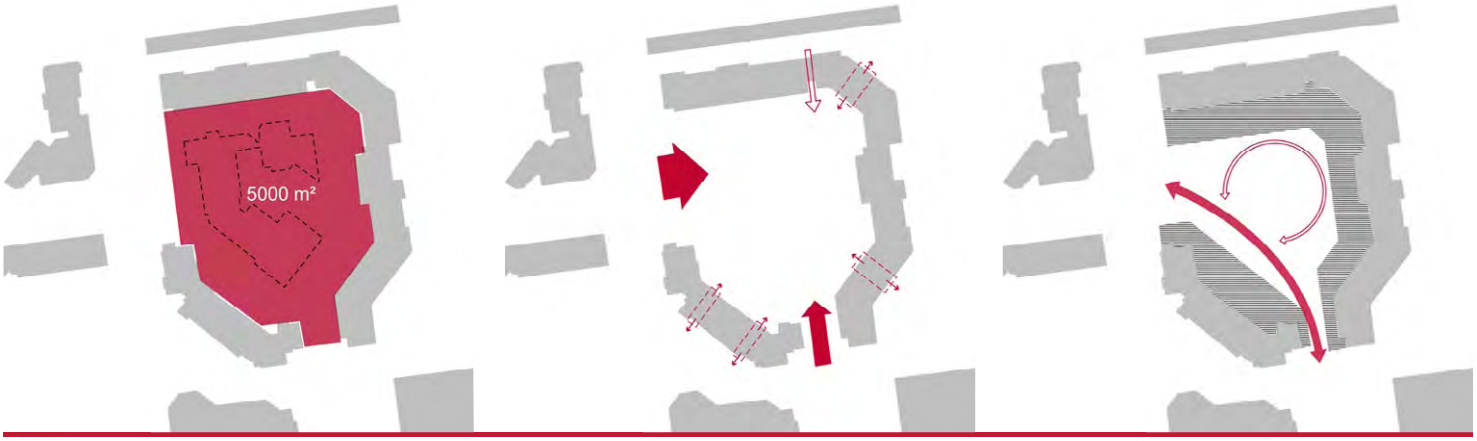

Requalification des quartiers Jean Jaurès et Belfort Nord

Soutien cartographique et statistique aux premières analyses et caractérisations du secteur

Observatoire de l'Habitat, 2015

Partenaires
Ville de Belfort, CAB

Référent / Contact
Laurence Ducommun / lducommun@autb.fr

Contexte

À l'identique d'un certain nombre de villes moyennes françaises, Belfort voit depuis plusieurs années son attractivité résidentielle se réduire, et des difficultés se concentrer sur des quartiers populaires datant de la fin du XIX° et du début du XX° siècle.
Cette tendance s'explique par plusieurs phénomènes que les travaux relatifs à la révision du PLH de la CAB ont bien mis en évidence :

- vieillissement du parc ;
- dispersion, âge et modestie financière des propriétaires bailleurs et occupants ;
- augmentation de la vacance, notamment dans le parc privé ;
- concurrence de l'accession périurbaine dans un marché immobilier peu tendu ;
- évolution de la structure des ménages.

La Ville et la CAB ont engagé une action de remise en valeur, en concertation avec le conseil de quartier, mettant en place des actions convergentes sur le commerce, le paysage urbain, les espaces publics, la sécurité, etc.
Aussi, la CAB envisage la mise en place d'un dispositif de requalification de l'habitat privé. Une étude pré-opérationnelle est engagée afin de proposer une stratégie d'intervention. Cette étude doit préciser les objectifs et les moyens à mobiliser pour requalifier le parc d'habitat privé dans la perspective de renforcer l'attractivité des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès.
Cette étude aura également pour objectif de vérifier les hypothèses de travail identifiées par la CAB s'agissant des axes et périmètres d'intervention.

La place de l'AUTB

L'agence est intervenue à l'amont, lors de l'élaboration du cahier des charges nécessaire au recrutement du bureau d'études, notamment dans la note : «Première analyse et caractérisation du secteur Belfort Nord et Jean Jaurès», qui accompagnait le cahier des charges. Une série de cartographies et de représentations statistiques ont ainsi été produites, pour appuyer et illustrer les propos de la CAB.
L'AUTB est associée au groupe de travail transversal qui opère pour la dynamisation du quartier.

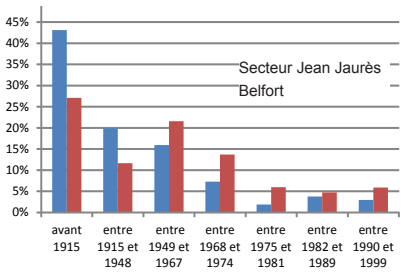

Époques de construction

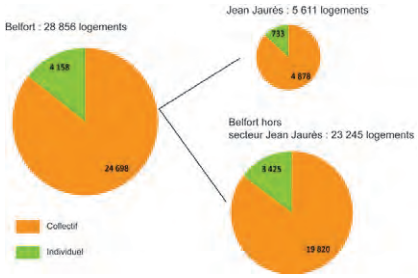

Typologie du parc de logements à Belfort

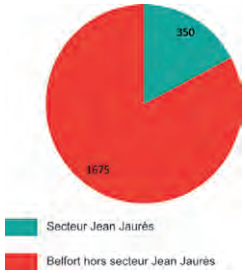

Nombre de logements vacants dans le collectif privé

Animation & débat

- Atelier thématique
« Le réemploi des maisons anciennes, patrimoine commun des villages »

- 36ème Rencontre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

Le réemploi des maisons anciennes, patrimoine commun des villages

Atelier-débat

5 mai 2015

Partenaires
Direction Départementale des Territoires - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - Commune de Bermont - Commune de Grosmagny

Supports
Diaporama support des interventions
Album photo en ligne sur autb.fr

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

La thématique

Les orientations réglementaires de l'urbanisme incitent aujourd'hui à une réutilisation des ensembles existants, tissus et formes urbaines, bâtiments anciens d'habitat ou d'activité, dans une ambition visant l'économie foncière et la valorisation du patrimoine.
Les expériences locales sont nombreuses. Mais requalifier l'existant pose des questions liées à l'hétérogénéité du bâti, sa composition et sa structure. Les besoins actuels nécessitent la plupart du temps des adaptations importantes, tout en restant économiquement viable.
Malgré ces difficultés, le travail sur le bâti ancien peut être une source de dialogue entre l'histoire des villages et leur renouveau.

Gromagny, ancienne ferme du Fayé transformée en centre de loisirs (photos DR / AUTB)

Le déroulé de la rencontre

- Présentation de la problématique (Dominique Brigand, AUTB).
- La valeur patrimoniale du bâti (Philippe Couec, UDAP).
- Exemples de réalisations : échanges avec MM. Leguillon et Rosselot, maires respectifs de Grosmagny et de Bermont).
- Les outils, les techniques et recommandations face aux exigences de performance et d'accessibilité.
- Le financement et les aides (AUTB / UDAP / DDT).
- Discussion sur l'inscription des bâtiments anciens dans les projets de développement des collectivités. Recommandations, propositions, manques (compétences techniques, ingénierie …).

Bermont, ancienne presbytère réhabilité en logements sociaux (photos DR / AUTB)

L'essentiel à retenir

Cette rencontre a permis de remettre en évidence l'intérêt du réemploi de bâtiments anciens non identifiés comme un patrimoine officiel (hors inventaire des monuments historiques) : fermes, presbytères et autres ensembles architecturaux.
Parmi les exemples cités lors de cette rencontre, des édifices ont été transformés pour accueillir de nouvelles fonctions : école, espace d'accueil de jeunes enfants, salle polyvalente, bibliothèque, logements, etc.

Si les conditions d'exercice de ce réemploi sont aujourd'hui plus difficiles qu'autrefois (conditions financières et réglementaires notamment), l'enjeu de reconquête des espaces urbanisés est toujours d'une actualité prégnante. Intégrer cette dimension dans les opérations d'urbanisme contribue à une meilleure appropriation de la transformation des villes et villages.

36ème Rencontre FNAU

Participation au colloque national de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

19,20,21 octobre 2015 à Lyon

Partenaires
FNAU

Supports
Documentation papier et numérique

Référent / Contact
Béatrice Broslawski / bbroslawski@autb.fr

Conditions d'accès
Sans restriction

L'individu, créateur de ville

Chaque année la FNAU réunit quelque 800 participants (élus, techniciens et professionnels) intéressés par les questions que posent le fonctionnement et l'évolution des villes et des territoires.

Cette 36ème manifestation a évoqué la place de l'individu dans la création de la Ville et comment le mettre au cœur d'une action publique renouvelée.
L'individu porte de nouvelles convictions, exprime ses revendications et est lui-même faiseur de projets. Il s'inscrit dans la ville tout à la fois comme usager, habitant et citoyen.

Les représentants de l'AUTB

Laurence Ducommun, Hélène Kauffmann et Thierry Donzé de l'AUTB ont participé à ce colloque.
Jean-Marie Herzog, président du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort et adjoint à l'urbanisme de la ville de Belfort a également assisté à la plénière de clôture.

http://36e-rencontre.urbalyon.org/

Programme et teneur du colloque

La première journée a débuté avec une visite du quartier de la Confluence, suivie d'une plénière portant sur le rapport individu/société et sur l'action publique liée.
Plusieurs retours d'expériences ont été présentés sur l'importance de la dynamique du bien commun (l'intérêt général) et sur la logique ascendante (les habitants créent les dynamiques de développement).
La journée s'est clôturée au musée d'art contemporain des Confluences.

La deuxième journée s'articulait autour de 17 ateliers au choix, portant sur l'individu en tant qu'usager, habitant, citoyen. Laurence Ducommun et Thierry Donzé ont participé en tant qu'intervenants à l'atelier 'désirs d'habiter et modèles économiques de production de l'habitat'. Ils y ont présenté la méthodologie et les premiers résultats de l'enquête 'Pourquoi habiter ici, plutôt qu'ailleurs…' (retrouver l'analyse complète sur www.autb.fr). Hélène Kauffmann a quant à elle assisté à l'atelier 'quand l'attachement aux espaces vécus fait projet autour du patrimoine' où il était question de l'importance de l'attachement des habitants et autres usagers de l'espace pour faire projet.

Pour finir, la plénière de clôture a relayé les grandes conclusions de l'ensemble des ateliers et l'importance de 'remettre de l'humain dans le cœur de l'urbain'. A également été évoquée la différence entre l'individu (compétence d'usage), l'expert (compétence de fabrication) et l'élu (compétence d'arbitrage).
Il a été souligné l'importance de l'articulation entre tous les usagers grâce à un dialogue pour tendre à l'intérêt général, le bien commun.

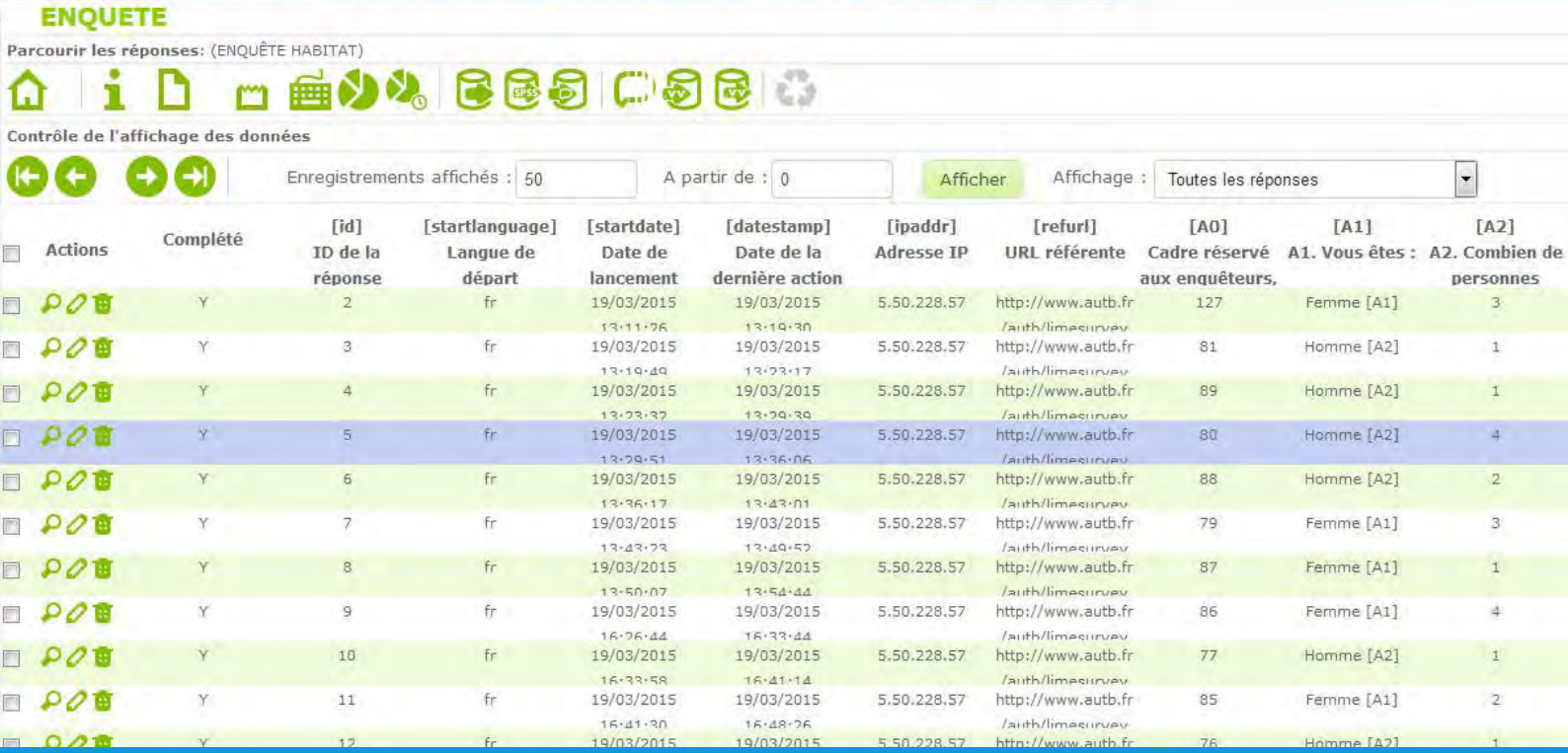

ENQUETE

Parcourir les réponses: (ENQUÊTE HABITAT)

Contrôle de l'affichage des données

Enregistrements affichés : 50 A partir de : 0 Afficher Affichage : Toutes les réponses

Actions	Complété	[id] ID de la réponse	[startlanguage] Langue de départ	[startdate] Date de lancement	[datestamp] Date de la dernière action	[ipaddr] Adresse IP	[refurl] URL référente	[A0] Cadre réservé aux enquêteurs,	[A1] A1. Vous êtes :	[A2] A2. Combien de personnes
	Y	2	fr	19/03/2015 13:11:26	19/03/2015 13:19:30	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	127	Femme [A1]	3
	Y	3	fr	19/03/2015 13:19:49	19/03/2015 13:23:17	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	81	Homme [A2]	1
	Y	4	fr	19/03/2015 13:23:32	19/03/2015 13:29:39	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	89	Homme [A2]	1
	Y	5	fr	19/03/2015 13:29:51	19/03/2015 13:36:06	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	80	Homme [A2]	4
	Y	6	fr	19/03/2015 13:36:17	19/03/2015 13:43:01	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	88	Homme [A2]	2
	Y	7	fr	19/03/2015 13:43:23	19/03/2015 13:49:52	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	79	Femme [A1]	3
	Y	8	fr	19/03/2015 13:50:07	19/03/2015 13:54:44	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	87	Femme [A1]	1
	Y	9	fr	19/03/2015 16:26:44	19/03/2015 16:33:44	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	86	Femme [A1]	4
	Y	10	fr	19/03/2015 16:33:58	19/03/2015 16:41:14	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	77	Homme [A2]	1
	Y	11	fr	19/03/2015 16:41:30	19/03/2015 16:48:26	5.50.228.57	http://www.autb.fr/auth/limesurvey	85	Femme [A1]	2
	Y	12	fr	19/03/2015	19/03/2015	5.50.228.57	http://www.autb.fr	76	Homme [A2]	1

Méthode

- Organiser l'information géographique
- L'intérêt du questionnaire d'enquête au service du diagnostic territorial
- Outils statistiques utiles aux études

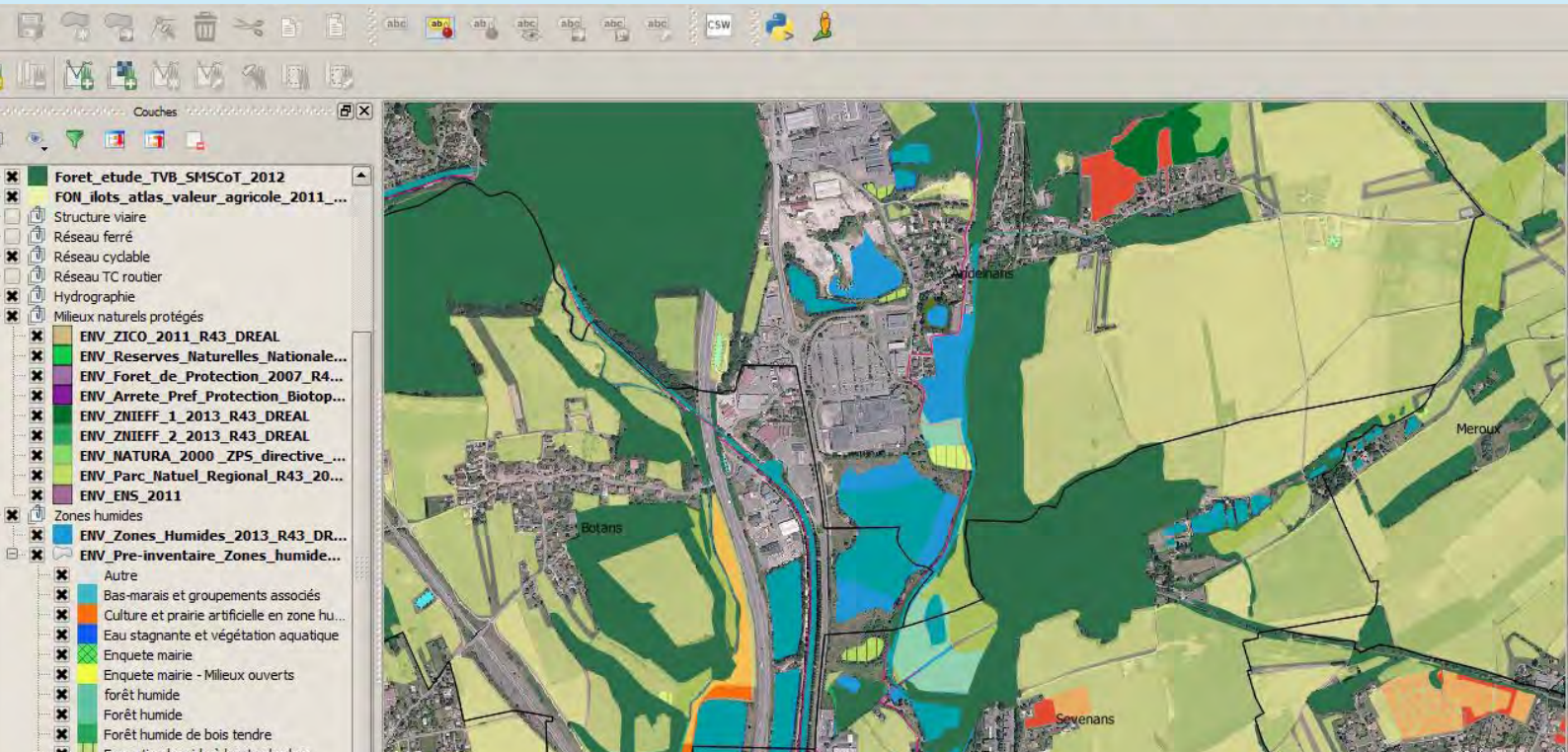

Organiser l'information géographique

De l'utilisation individuelle à l'administration des données géographiques

Février 2014 - juillet 2015

Maître d'ouvrage
AUTB

Référent / Contact
Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Conditions d'accès
Accessible par toute l'équipe
sur le serveur de données de l'AUTB

Identification des espaces disponibles en zone urbanisée à plus de 10 mètres du bâti

Une organisation nécessaire face au recours régulier au système d'informations géographiques (SIG)

Depuis 2000, l'agence d'urbanisme dispose d'un système d'informations géographiques destiné au traitement des données géoréférencées.
Les changements de personnel, l'évolution du matériel, le volume de données ou encore la mise en place de normes aboutissent aujourd'hui à un fonctionnement renouvelé.

Développer la pratique géomatique au sein de l'agence

Dans ce contexte, l'usage de la géomatique (traitement des données géographiques) s'est développé.
Tous les postes sont équipés d'un logiciel SIG gratuit (Qgis) et chaque membre de l'équipe peut, en fonction de ses connaissances et de ses besoins, accéder à l'ensemble des données disponibles.
Peu à peu l'équipe acquiert une «culture SIG». Le SIG devient un outil commun (utilisation en réunion...) pour l'équipe. Les demandes d'analyse (isochrones, zones tampons...) sont également plus courantes.

1	2	3	4	5	6	7
Thématique *si nécessaire*	Unité *si nécessaire*	Détail *en saisie libre*	Date OU Année *au format aaaammj*	Emprise *si nécessaire*	Partenaire, source, réalisation	Projection *si non CC48*
FON_	AU_	Tache_urbaine_	2012_	MONDE_	AUTB_	L93
HAB_	UU_	Bureau_vote	201503_	UE_	ECOSCOP_	L2
ECO_	ZE_	Atlas_ZAE_	20150214_	FR_	DESFORET_	L2E
MOB_	EPCI_	IRIS_90010_	2012_2014_	GrandEst_	INSEE_	
URBA_	Region_	Quartier_Belfort_		AU_	ADU_	
SUP_	Dept_			UU_	ADEBT_	
PLU_	COM_			ZE_	BDTOPO_	
ENV_				SMAU_	GEOFLA_	
EQU_				EPCI_	OSM_	
DEMO_				R43_	DDT_	
INFRA_				D90_	INITIALES_	
				COM_	SAGE_	
				90008_	SMTC_	
				INFRACOM_	CG90_	

Standardiser le nom des couches de données pour mieux les exploiter

Inventorier et standardiser les données géographiques

Devant l'accumulation de données géographiques aux formats différents, en doublon ou dans des systèmes de projection différents, le choix retenu fut d'inventorier toutes les données. Dans cette étape, chaque couche d'informations est contrôlée afin d'écarter les doublons, de vérifier l'emprise des données et leur contenu.
En tout, ce sont plus de 7000 couches d'informations et 300 cartes contenant des dizaines de couches d'informations chacune qui sont concernées. Ce travail s'est poursuivi avec la standardisation des données. En collaboration avec nos partenaires SIG locaux, nous avons arrêté le système de projection de nos données (projection Lambert conique conforme 48). Le format de fichier «shapefile» a été retenu en tant que standard d'échange dans le domaine de la géomatique.
La dénomination des couches d'informations répond également à un standard interne qui permet d'identifier rapidement le contenu d'une couche sans l'ouvrir pour autant.

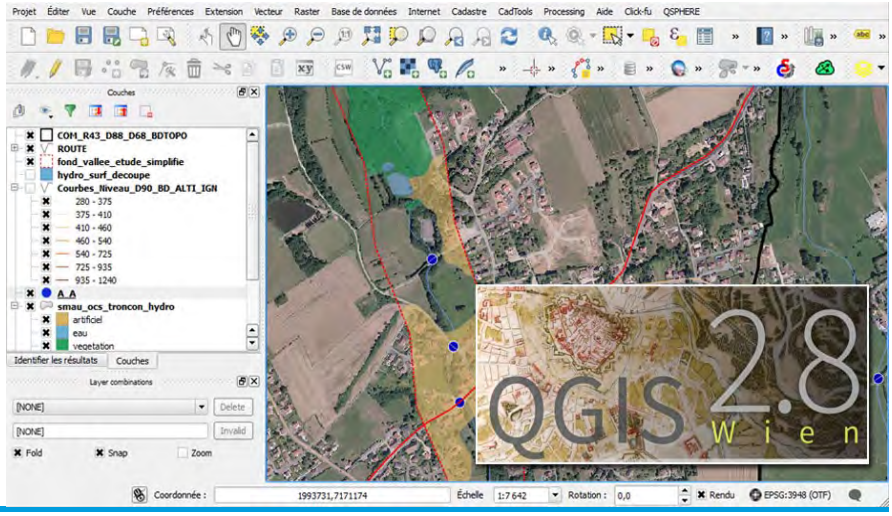

L'intérêt du questionnaire d'enquête au service du diagnostic territorial

Programme partenarial 2015

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Ensemble des partenaires

Référent / Contact
Thierry Donzé/ tdonze@autb.fr

Conditions d'accès
En fonction des études

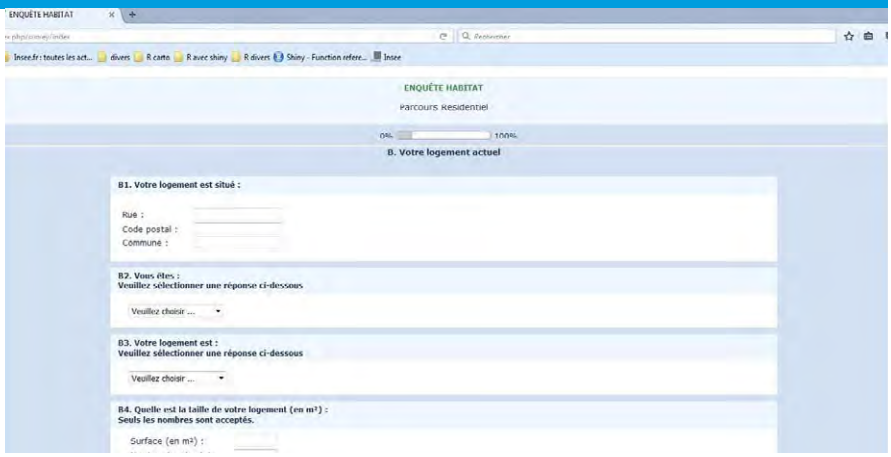

Exemple d'utilisation à travers l'enquête : « j'habite ici »
(voir la fiche étude « pourquoi habiter ici plutôt qu'ailleurs ? »*, février 2016)*

Pourquoi enquêter en ligne ?

Tout d'abord, les enquêtes en ligne permettent de répondre à de multiples questions et couvrent de très nombreux domaines :

- études de marché
- enquêtes de satisfaction
- évaluation de site web
- sondages d'opinions
- collecte de données
- enquêtes sociologiques
- communication / événementiel
- travaux de recherche
- etc.

Par exemple, dans un contexte socio-économique compliqué et incertain, les collectivités (de la même façon que les dirigeants d'entreprise) ont besoin de la connaissance :

- de leur environnement
- de leurs citoyens (leurs clients)
- des échanges (leur marché)
- et/ou des attentes des différents acteurs pour minimiser le risque d'erreur dans la prise de décision.

De plus, les enquêtes en ligne sont plus rapidement déployées et ont un coût moindre qu'une enquête papier.
Déjà très utilisées par les chercheurs et les étudiants, les questionnaires se généralisent sur le web et sont maintenant à la portée de tous.

Cependant, cette facilité de mise en œuvre doit être parfois accompagnée du même questionnaire papier pour interroger les personnes ne maîtrisant pas le numérique.

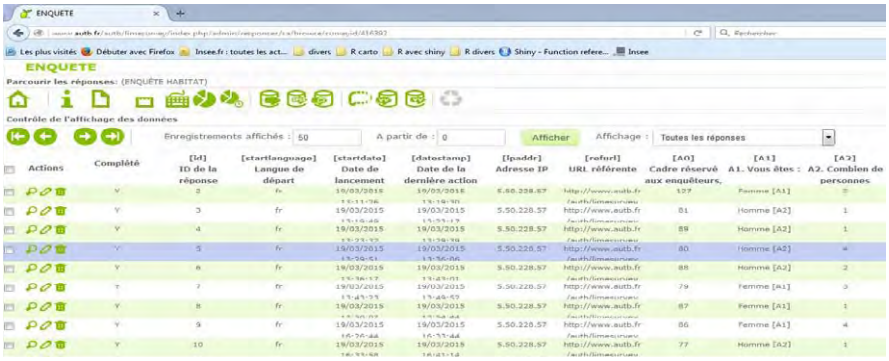

Stockage et export des données

L'outil

LimeSurvey est un logiciel d'enquête statistique et de sondage, et permet aux utilisateurs, enquêteurs et statisticiens de publier des questionnaires, sur le Web ou les téléphones mobiles, pour en collecter les réponses.
Il permet différents types de questions ouvertes ou fermées avec des conditions d'affichage (ou pas) orientant le répondant en fonction des questions préalablement cochées.
Une fois les informations collectées, LimeSurvey permet au statisticien de récupérer les données, de les stocker puis de les traiter via un panel de méthodes/outils statistiques. Ceci dans le but de répondre de façon appropriée aux demandes et aux besoins des décideurs.

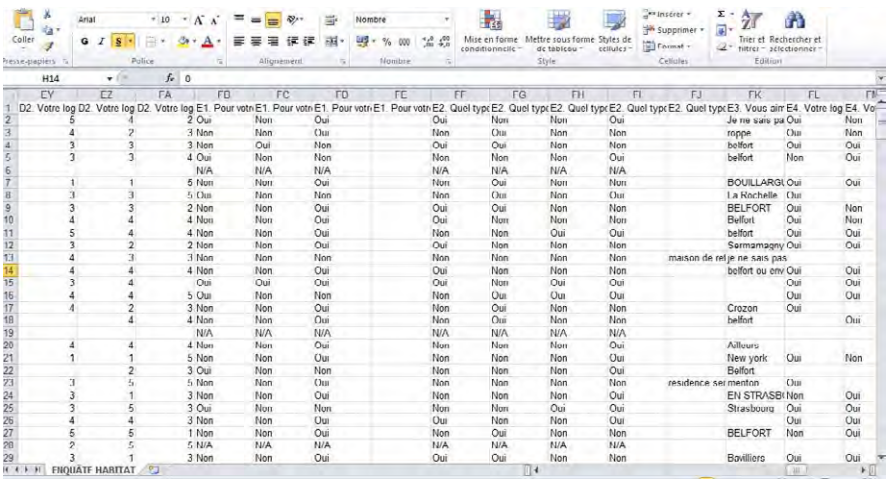

Données sous tableur après export et avant les traitements

Outils statistiques utiles aux études

Corrélations et création de groupes

Programme partenarial 2015

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Ensemble des partenaires

Référent / Contact
Thierry Donzé / tdonze@autb.fr

Conditions d'accès
En fonction des études concernées

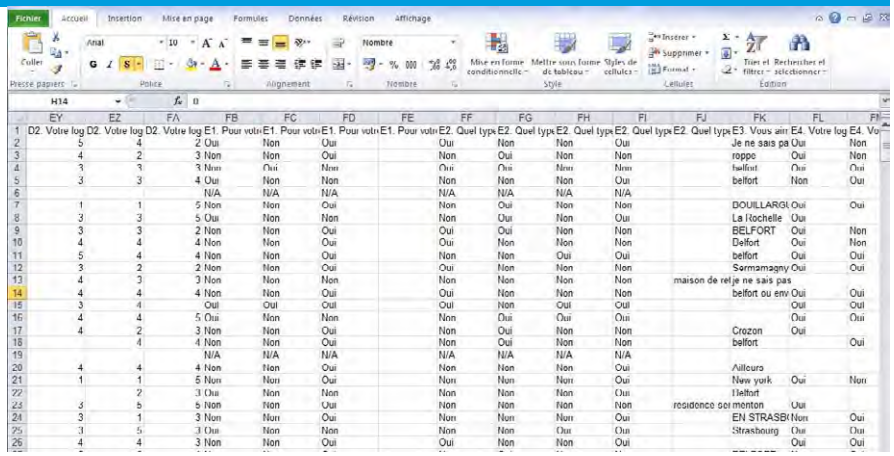

Contexte

Dans le cadre des observatoires et des études, comme par exemple dans l'enquête « j'habite ici », il est très intéressant de chercher les corrélations pour favoriser la création de groupes d'opinion / d'appréciation / de jugement à partir d'un jeu de données.

Utilité de la méthode

Cette méthode part du constat que dans l'utilisation des méthodes statistiques, il est question soit de mesure de liens (ou de l'absence de liens), soit de causalité (relation cause-conséquence).
Par définition, une causalité est aussi une corrélation, tandis qu'une corrélation peut ne pas être une causalité. La corrélation, de ce fait, est plus proche du global / de la nature dans son ensemble.
Cependant, la répétition d'une même cause entraînant un même effet (dans un cadre construit / défini) est causale. La limite, c'est le cadre de l'étude, ou zoom entraînant une distorsion d'une réalité qui peut être déconnectée de l'ensemble.

Exemple de risque d'erreur dans l'interprétation :
« L'événement A est corrélé (lié) à l'événement B, donc A cause B ».
Attention, cela ne doit pas faire oublier qu'il existe d'autres possibilités :

- B peut être la cause de A ;
- une troisième variable inconnue peut être la cause de A et de B ;
- une simple coïncidence (par exemple A et B se sont produits au même moment) ;
- B peut être la cause de A et en même temps A être la cause de B (le système se renforce lui-même).

Principes de l'Analyse en Composantes Principales

L'ACP est une méthode d'exploration de données numériques qui consiste à résumer un ensemble de variables (équivalent à plusieurs colonnes sous un tableur) en réduisant la dimensionnalité trop importante du problème pour en extraire l'essentiel.
L'analyse consiste en une projection dans un espace plus petit. Ainsi le nombre de variables est résumé et on peut en faire un outil de diagnostic graphique (cf. *image 1*). Il est important de comprendre qu'on perd de l'information dans le processus, mais que cela permet d'interpréter plus facilement les données, d'isoler les « idées » (variables ainsi construites) majoritaires et de les organiser par importance (cf. *image 2*).

Après avoir isolé ces nouvelles variables par l'ACP, le défi à relever consiste à distinguer X sous-populations relativement homogènes. La classification ascendante hiérarchique (CAH) est une technique qui permet de réaliser cela et de mesurer les proximités. Elle maximise la variance (la part de variabilité) entre les groupes et la minimise à l'intérieur de chaque groupe.

(Voir exemple d'utilisation à travers l'enquête : « j'habite ici », AUTB, 2015).

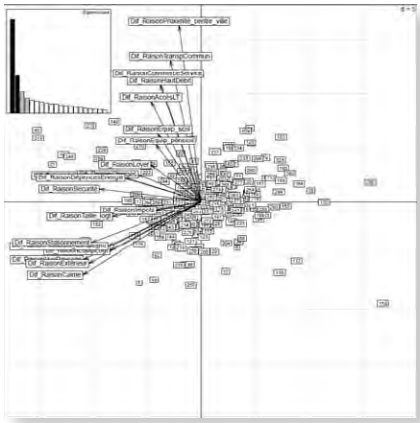

Image 1

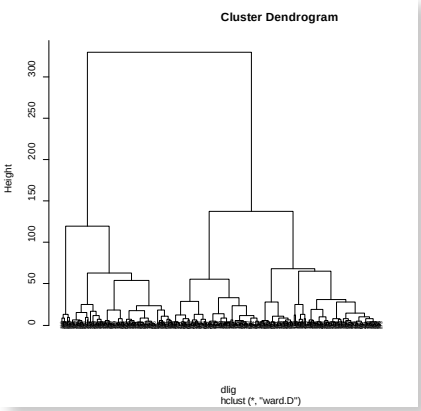

Image 2

Utilité dans la prise de décision

La méthode permet de s'extraire des conventions réduisant les comparaisons à des oppositions sociétales (CSP, âge, sexe, statut…), tout en permettant de croiser ces groupes d'opinions au regard de groupes sociaux de convention.

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2015

LES CONTRATS EXTÉRIEURS

Les contrats extérieurs en cours en 2015

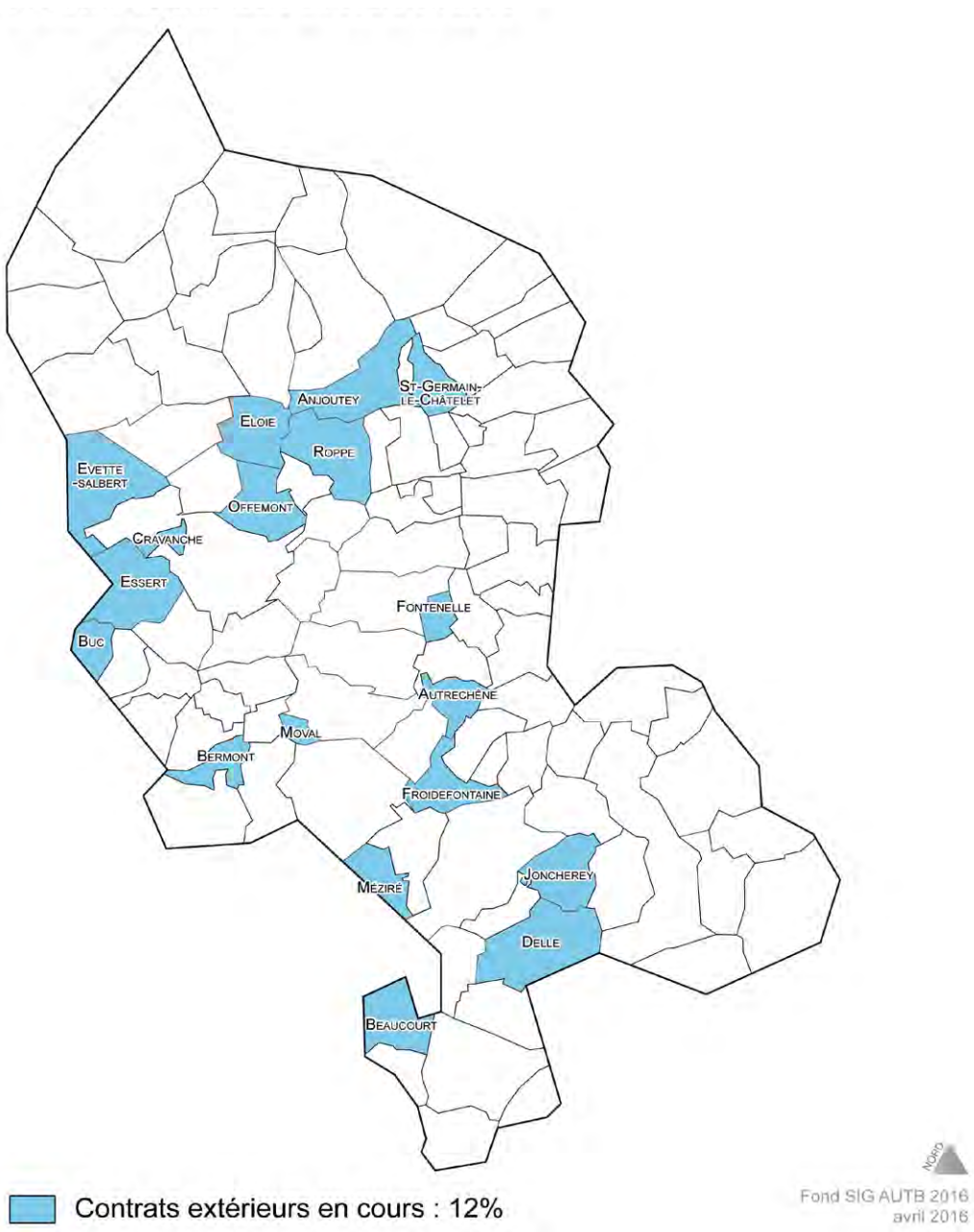

Élaborations de PLU

- Autrechêne
- Beaucourt
- Bermont
- Buc
- Cravanche
- Delle
- Éloie
- Essert
- Évette-Salbert
- Fontenelle
- Froidefontaine
- Joncherey
- Méziré
- Moval
- Roppe
- Saint-Germain-le-Châtelet

Modifications simplifiées de PLU et autres procédures

- Anjoutey
- Offemont
- Saint-Germain-le-Châtelet
- CCST : éco-village Joncherey

PROGRAMME PARTENARIAL 2016

COLLER AU TERRAIN - PRÉPARER L'AVENIR

Des cadres nouveaux se bâtissent

Réformes de l'État, reconfiguration de la région Bourgogne-Franche-Comté (nouvelle dans son format et dans ses domaines d'actions), émergence des territoires charnières du Nord-Franche-Comté et du Sud-Alsace (où la construction d'un ou plusieurs pôles métropolitains se précise), réforme du département (aux compétences redessinées), restructuration des intercommunalités (renforcées en masses et en compétences), réformes des communes enfin, niveau essentiel de la citoyenneté locale lui aussi poussé à développer des économies d'échelle et plus que jamais mis au défi de la cohésion sociale…
En conclusion : les compétences urbaines, l'aménagement, les transports, le logement, le social, le développement économique, la gestion environnementale… sont en complet « recalage ».

Il est clair que cette période de transformation de l'action publique et de la gouvernance territoriale poursuivra ses effets en 2016 et au-delà. La totalité des partenaires de l'AUTB sont engagés pour eux-mêmes dans des travaux de réorganisation plus ou moins vastes. Dans le même temps, le collectif local qui mobilise les actions publiques doit trouver ses nouveaux équilibres au service du territoire.

L'AUTB veut construire pour ses partenaires un îlot de stabilité :

- être un appui efficace des collectivités dans leurs projets concrets ;
- fournir un travail participatif dans un lien étroit avec les élus et les services ;
- persévérer en matière d'observation des faits de terrain, de leur analyse, de leur diffusion ;
- expliquer et échanger sur les nouvelles pratiques de l'aménagement et de l'urbanisme.

L'AUTB a la chance de pouvoir travailler en réseau avec les agences d'urbanisme de Mulhouse, Montbéliard, Besançon et Sud-Bourgogne, et de s'adosser à la FNAU pour mieux appréhender les enjeux relatifs à des échelles régionales et plus larges. La logique de coopération et le « produire ensemble » sont des acquis de longue date qui laissent encore de larges marges de progrès pour gagner en compétence.

Les outils neufs de la planification

Autre enjeu actuel : mettre en application les outils de planification rénovés, depuis le niveau régional jusqu'au niveau local, en passant par tous les niveaux intermédiaires. La refonte du code de l'urbanisme introduit beaucoup de dispositions nouvelles à mettre en pratique dès maintenant.

L'AUTB s'initie à ces changements qui obligent à un travail interne important dans le but de conseiller le mieux possible les partenaires locaux dans leurs compétences respectives.

La montée en régime de l'urbanisme durable

Après un cycle qui a vu se matérialiser de grandes réalisations : infrastructures, équipements, parcs d'activités économiques… on se doit de constater le retour des opérations urbaines ou rurales : lancement de projets de logements et de services, travail de reconversion de sites en mutation, travail de réhabilitation du patrimoine bâti ne répondant pas aux besoins actuels…
Tout projet est appréhendé avec une mise en perspective de ses incidences, de sa gestion dans le temps, de son fonctionnement, de sa durabilité.

De même les usagers, habitants et entreprises, expriment une envie d'implication plus forte pour construire un quotidien apaisé. Tout projet se travaille dans la proximité et avec une participation citoyenne vivante.

L'AUTB est fortement sollicitée en ce sens et se doit de conserver un savoir-faire acquis dans les phases amont, comme dans l'accompagnement du projet d'urbanisme (études de faisabilité, de potentialités, de pré-programmation, de projet, d'impact, comités de suivi, etc.).

1 – SOCIO-DÉMOGRAPHIE – HABITAT

1.1 – Développement de la connaissance

- Les populations et le social : suivi permanent des données INSEE et autres sources, analyse des territoires (dynamiques territoriales comparées) et des structures sociales. Ces éléments donnent lieu à publication et trouvent leur utilité dans les politiques publiques (observatoire social départemental, observatoire social des quartiers de la politique de la ville (QPV), anticipation des besoins scolaires, …).

- Observatoire de l'habitat : étude et suivi des faits relatifs au parc existant, à ses évolutions, au marché du logement, au peuplement, etc. Cet observatoire est l'objet d'un travail continu au contact des partenaires, particulièrement la CAB (voir annexe).
  Dans le cadre de la compétence PLH et de la politique de la ville, le dispositif d'observation a été réorganisé dans le sens d'un partage et d'un partenariat localement renforcés. Il est utile à l'évaluation des politiques de diversification résidentielle.

1.2 – Politique de l'habitat et politique de la ville

Les politiques publiques instaurées par le PLH de la CAB et par la politique de la ville, donnent lieu à des interventions urbaines pour les QPV auxquelles l'AUTB contribue par des études d'aménagement et de définition des orientations de mixité urbaine.

2 – ESPACE ÉCONOMIQUE

- L'Atlas des zones d'activités économiques du département sera renouvelé avec une édition 2016. Un document interactif sera mis en ligne. Ce travail conserve tout son sens au moment où le Nord Franche-Comté mutualise ses moyens de développement économique. Il construit dans la durée une base de données sur l'économie locale qui donne un regard intéressant sur l'occupation des espaces aménagés pour les entreprises.

- Appui aux projets économiques : l'AUTB est régulièrement associée aux travaux préparatoires à l'implantation d'activités « hors normes » qui justifient une intervention d'urbanisme : recherche et proposition de sites potentiels, montage de dossiers, procédures réglementaires…

3 – MOBILITÉ

3.1 – Développer la connaissance pour la gestion des TC

Face à un territoire qui bouge, les actions relatives aux transports en commun doivent adapter l'offre aux besoins, avec une forte réactivité. Dans cette perspective réaliste, l'AUTB travaille avec le SMTC sur plusieurs sujets : les tendances de l'économie en matière d'emploi, les enjeux d'accessibilité au site hospitalier médian, la complémentarité avec la ligne Belfort-Delle…

3.2 – Suivi des projets stratégiques

- Le pôle d'échange multimodal (PEM)
  Belfort a vu se structurer un pôle d'échange multimodal de centre-ville autour de la gare urbaine. Ce projet est animé par la Ville en association avec les collectivités et transporteurs concernés. Ce projet est toujours évolutif et doit être prolongé. Des réflexions portent en particulier sur « l'ouverture ouest » de la gare, qui pourrait aussi être une action de requalification urbaine de plusieurs îlots constituant un « angle mort » dans le centre-ville. L'AUTB est associée à ces études.

- Projets d'infrastructures départementales
  L'AUTB est en veille/accompagnement sur les projets de l'échangeur de Sévenans, de la desserte du pôle hospitalier médian, de la gare TGV, de la mise en service de la ligne ferroviaire « Belfort-Delle ».

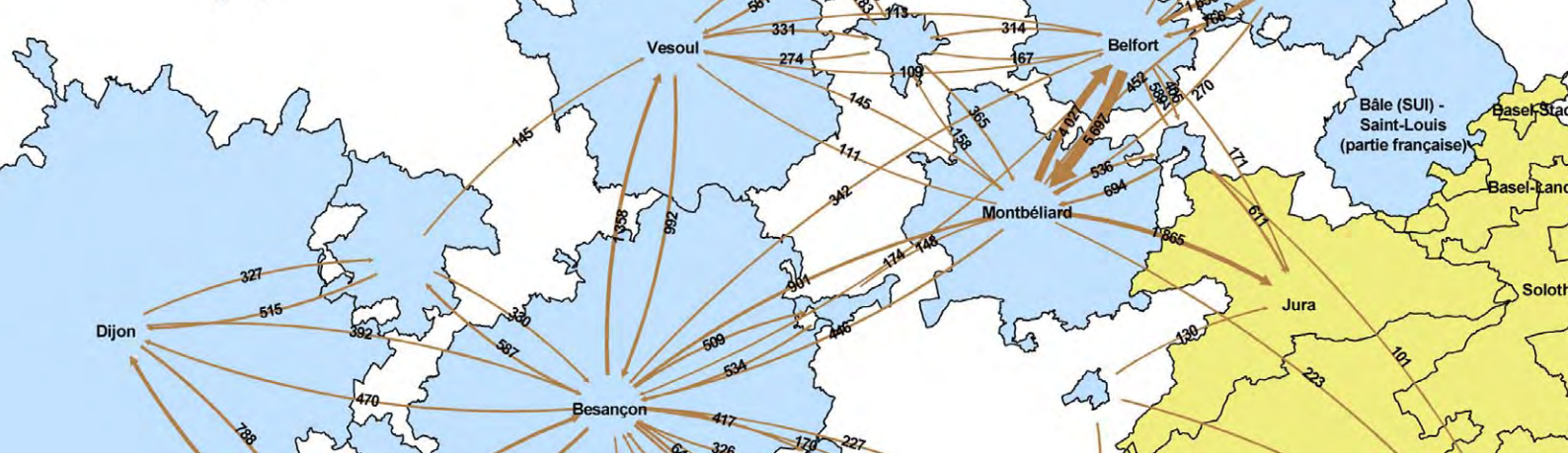

4 – ENJEUX TERRITORIAUX - REGIONAUX - LOCAUX

4.1 – Se projeter sur la dimension régionale avec les autres agences d'urbanisme

Ce domaine « nouveau » peut être appréhendé sous trois axes :

- Produire de la connaissance : La Bourgogne-Franche-Comté mérite pleinement un travail d'étude des dynamiques territoriales, préalable indispensable au lancement à court terme d'un SRADDET devant prendre la place du SRADDT ;
- Produire du lien par le prolongement d'un programme engagé antérieurement –le PRAT– visant le transfert d'expérience entre territoires et agents de développement ;
- Poursuivre l'implication du niveau régional dans le développement des SCoT.

On notera que l'État aussi est repositionné sur le nouveau champ régional et qu'il doit être concerné par ces sujets.

4.2 – Le Nord Franche-Comté en émergence

Le SMAU reste partenaire des agences. L'ADNFC adhère cette année. Demain le Pôle Métropolitain sera aussi un partenaire naturel sur des sujets ayant trait à l'aménagement du territoire.
Le Nord Franche-Comté justifie un travail de réflexion quant à sa cohérence territoriale, environnementale, économique, sociale… Les premières perspectives peuvent être dégagées pour nourrir la construction du pôle. Il est évident que l'AUTB a ici un domaine de coopération avec l'ADUPM, comme cela a été le cas dans le passé, si la gouvernance du Pôle Métropolitain en exprime la nécessité.

4.3 – Les territoires intercommunaux : quelles nouvelles perspectives ?

La nouvelle carte départementale des intercommunalités introduit des questions, crée de nouvelles potentialités, modifie des équilibres… Il serait intéressant que l'AUTB propose une lecture de ces évolutions, non seulement à ses EPCI membres, mais aussi dans la lecture départementale du SCoT.
À noter que l'AUTB est présente pour travailler en appui des territoires candidats à des appels à projets nationaux et régionaux qui nécessitent la construction de rapports, d'analyses et de justifications.

5 – ENVIRONNEMENT

5.1 – Traçabilité des usages des sols

La question du foncier comme ressource naturelle, dont l'usage doit être modéré par les documents d'urbanisme, est au centre des préoccupations. Dans le cadre du SCoT, un suivi de l'artificialisation est réalisé. Plus largement, Région et DREAL animent la réflexion et le partage d'expérience sur l'action foncière.
L'AUTB est impliquée dans ces travaux. Elle s'est investie pour disposer d'une base permettant un suivi des modifications des usages des sols, par traitement d'information géographique. Par-delà les études classiques sur les consommations d'espaces naturels, il est fondamental de construire le magasin des données consultables avec un niveau de détail élevé. La maîtrise des données foncières est un outil indispensable au PLU comme au projet local.

5.2 – L'eau, valeur d'aménagement dans le Nord Franche-Comté

En dehors d'une approche hydrologique conduite dans le cadre du SAGE, il est important de travailler sur la dimension positive que l'eau amène dans le travail de l'aménagement. Ceci est nécessaire pour ne pas rester sur une posture protectrice de l'eau limitée à la restriction de tout projet.
En partenariat avec l'ADUPM, l'AUTB a proposé à la DREAL une étude des enjeux de l'eau et des perspectives qu'ils ouvrent pour orienter des choix qualitatifs porteurs de valorisation locale. Une analyse sera menée sur le Nord Franche-Comté qui constitue le territoire le plus en amont au Nord du bassin Rhodanien.
Dans ce domaine, l'AUTB continuera à coopérer au groupe de travail mené par la Ville de Belfort pour l'aménagement de la Savoureuse.

5.3 – Travailler sur le paysage comme bien commun

L'investissement de l'AUTB sur le paysage se construit maintenant avec continuité. Deux axes de travail sont engagés : l'Observatoire des évolutions du paysage (fondé sur le suivi chronologique de sites en évolution) et l'appui au plan paysage de la CAB (par lequel des projets communaux reçoivent des aides financières sous condition d'un impact positif défini par le document d'orientation).

6 – PLANIFICATION ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE

6.1 – Un domaine en construction, un calage méthodologique

Le code de l'urbanisme a établi deux nouvelles logiques pour les documents d'urbanisme :

- Les documents réglementaires privilégient le projet, avec la mise en œuvre de règles plus souples ;
- Les documents d'urbanisme vont vers la dimension intercommunale, soit en tant que PLUi, soit par l'intégration de thèmes supra-communaux (transports, habitat, équipements et services, complémentarités entre communes…).

Le conseil réglementaire que l'AUTB peut apporter aux collectivités répond à un besoin particulièrement fort.

6.2 – Des bases pour les diagnostics fonciers

L'élaboration des documents d'urbanisme induit notamment une analyse rétrospective des consommations foncières nécessaire au diagnostic et à la justification des orientations visant à modeler ce phénomène pour le futur. L'AUTB a donc investi sur une méthode permettant aux communes d'effectuer ce travail avec la précision requise. La mobilisation du SIG et le recoupement des couches géographiques multi-sources répond à ce besoin. La perspective technique est de disposer d'une couverture départementale complète et actualisable en continu.

6.3 – Des outils à développer pour réaliser le PLU numérique

Dans la perspective de rendre opérationnel le document numérique répondant au standard national (CNIG) à l'horizon du 1er janvier 2020, les documents doivent adopter les formats adaptés, qu'il s'agisse des pièces graphiques ou textuelles. L'AUTB s'est engagée dans ce travail de modification des pratiques, ce qui sollicite une compétence de haut niveau en géomatique.

6.4 – Appui aux documents d'urbanisme

L'AUTB est engagée dans le cadre partenarial sur le PLU de Belfort (mission d'appui). Le PLU intercommunal de la Haute-Savoureuse et l'animation du SCoT du Territoire de Belfort.

7 – CONCEPTION URBAINE

Ce domaine d'action est en forte progression en particulier l'expertise sur l'amont du projet, là où une vision large permet de poser les orientations fondamentales qui vont structurer une intervention.

7.1 – Animer, suivre les actions de longue haleine

L'AUTB construit la mémoire d'un certain nombre de programmes encore opérationnels aujourd'hui, comme l'espace médian, le site Alstom-Techn'Hom, la ligne Belfort-Delle, etc. Le travail de liaison et de suivi se fait par une présence au sein du collectif local sous forme de comités techniques et de pilotage. D'autres contributions consistent à assister à l'élaboration de cahiers des charges, au suivi des modes de sélection des prestataires et aux jurys de maîtrise d'œuvre…

7.2 – Un travail sur l'urbain

L'AUTB accompagne plusieurs opérations structurantes comme la ZAC de l'hôpital et les actions de renouvellement urbain aux Résidences et Glacis du Château à Belfort. Sur ces projets, qui seront sur le marché à moyen terme, il importe de définir des orientations qui anticipent les attentes en matière de qualité des logements, de cadre de vie et de qualité environnementale.
L'AUTB effectue des études de potentialité qui portent sur des espaces de dimensions variables et sur lesquels se pose la question d'un devenir. Ces études se font principalement pour la Ville de Belfort et pour la CAB, avec, pour principe, une forte réactivité, extrêmement utile pour permettre à la collectivité de décider à temps.

7.3 – Aménager des espaces

Sur le site de Bellerive à Andelnans, Botans et Sevenans, l'AUTB travaille à la reconversion possible d'une ancienne gravière de la Savoureuse actuellement enclavée par des infrastructures et laissée en friche. Ces milieux inondables délaissés deviennent des espaces sans maîtres sans pour autant tendre à une évolution naturelle de grande valeur. Le sens de l'action de la CAB est de permettre une réappropriation par des usages doux afin de requalifier le site.

Intérêt partenarial et partage du programme

Le programme partenarial couvre une diversité de domaines qui intéressent à des niveaux divers les partenaires de l'AUTB. De même, les modalités de travail s'adaptent à chaque sujet. Il en va de même de la diffusion de ces travaux. Les tableaux suivant donnent une vision d'ensemble des liens de coopération construits par le programme.

Quelques précisions concernant les modalités de partage :

Production

L'AUTB adopte différentes modalités de travail vis-à-vis des partenaires :

- Association des partenaires concernés à l'étude ou au projet au fur et à mesure de son déroulement ;
- Participation à des comités techniques et de pilotage initiés par les partenaires et réunissant d'autres participants ;
- Échange bilatéral dans le cadre de consultations diverses provenant des partenaires.

Restitution

Les travaux de l'AUTB peuvent prendre différentes formes :

- Rapports diffusables sur support papier et numérique ;
- Notes de synthèse ou document court ;
- Réalisation de bases de données quantitatives ou cartographiques.

Diffusion

Trois modalités de diffusion sont pratiquées :

- Mise à disposition des partenaires de l'AUTB : ceux-ci sont informés ou rendus destinataires des documents produits ;
- Mise en ligne sur le site de l'AUTB pour accès du grand public : les documents mis en ligne sont consultables en version intégrale ou abrégée ;
- Organisation d'ateliers-débats visant des partenaires conviés pour un échange faisant suite à la présentation des travaux.

TABLE DE L'INTÉRÊT PARTENARIAL PAR DOMAINE ET PAR SUJET

	CAB	Ville de Belfort	État	SCoT	CCHS	SMTC	Région	Adhé-rents	Dépar-tement
1 – Socio-démographie-Habitat									
Observatoire Social	x	x	x	x	x			x	x
Observatoire de l'habitat	x		x						x
Appui PLH et Politique de la Ville	x	x	x						x
2 – Espace économique									
Atlas des zones d'activités	x	x		x			x	x	x
3 – Mobilité									
Aide à la décision TC			x	x		x	x	x	x
Suivi des projets	x	x		x		x			
4 – Enjeux territoriaux									
Dynamiques régionales							x		
Animation en dévelop-pement territorial							x		
Perspectives NFC	x			x					x
Nouvelles intercommu-nalités	x		x	x	x			x	x
5 – Environnement									
Usages des sols			x	x			x		x
L'eau dans le NFC			x	x					x
Le paysage	x		x	x			x		x
6 – Planification et urbanisme									
Appliquer les nouvelles règles			x					x	
Le diagnostic foncier			x	x			x	x	
Le PLU numérique			x					x	
PLU de Belfort	x	x							
PLU Intercommunal CCHS			x		x				
SCoT du Territoire de Belfort			x	x					
7 – Conception urbaine									
Suivi des programmes exceptionnels	x	x	x	x					
Site de l'hôpital		x							
Études de faisabilité	x	x			x			x	

TABLE DES MODALITÉS DE PARTAGE DU PROGRAMME PARTENARIAL

	PRODUCTION			RESTITUTION			DIFFUSION		
	Associations partenaires	COTECH COPIL	Appui Conseil	Rapport	Note	Données	Partenaires	Site WEB	Atelier Débat
1 – Socio-démographie-Habitat									
Observatoire Social	x			x		x	x		
Observatoire de l'habitat	x			x		x	x		
Appui PLH et Politique de la Ville		x	x	x			x		
2 – Espace économique									
Atlas des zones d'activités	x				x	x		x	
3 – Mobilité									
Aide à la décision TC	x			x		x		x	x
Suivi des projets	x	x			x		x		
4 – Enjeux territoriaux									
Dynamiques régionales	x			x			x	x	
Animation en développement territorial			x		x				x
Perspectives NFC			x		x		x		
Nouvelles intercommunalités			x		x		x		
5 – Environnement									
Usages des sols	x			x		x	x	x	x
L'eau dans le NFC	x			x			x	x	x
Le paysage	x					x		x	
6 – Planification et urbanisme									
Appliquer les nouvelles règles			x		x		x	x	
Le diagnostic foncier	x					x	x		
Le PLU numérique	x				x		x		
PLU de Belfort			x	x			x		
PLU Intercommunal CCHS			x	x			x		
SCoT du Territoire de Belfort			x	x			x		
7 – Conception urbaine									
Suivi des programmes exceptionnels			x		x		x		
Site de l'hôpital			x		x		x		
Études de faisabilité			x		x		x		

L’ÉQUIPE

Bruno Vidalie
Directeur
03 84 46 51 66 / bvidalie@autb.fr

Il est responsable de l'animation et du développement de l'AUTB.

Anne-Sophie Peureux
Directrice d'Études – Juriste
03 84 46 51 59 / aspeureux@autb.fr

Référente au sein de l'AUTB sur les questions juridiques et réglementaires, elle étudie les questions procédurales provenant des collectivités et supervise le déroulement opérationnel des dossiers. Elle est impliquée dans le suivi du SCoT et veille sur l'actualité juridique dans un but d'information.
Elle est fortement investie dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Anne Quenot
Directrice d'Études – Géographe environnementaliste
03 84 46 51 56 / aquenot@autb.fr

Référente au sein de l'AUTB sur la thématique environnementale, elle suit les dossiers et procédures en vigueur dans le territoire, notamment dans les domaines du patrimoine naturel, de l'énergie, de l'air, de l'eau, des déchets, des risques.
Elle œuvre à la sensibilisation des acteurs à une meilleure pratique de l'aménagement durable.
Elle est fortement investie dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Dominique Brigand
Directeur d'Études – Éco-aménageur
03 84 46 51 72 / dbrigand@autb.fr

Il intervient en tant qu'animateur sur des projets de développement locaux transversaux dans le cadre de politiques de territoires, de projets urbains durables et de documents d'urbanisme.

Boris Loichot
Chargé d'Études Principal – Géographe géomaticien
03 84 46 51 67 / bloichot@autb.fr

Il est chargé de structurer et d'exploiter les bases de données géographiques dont l'application est indispensable dans la totalité des domaines d'action de l'AUTB. Cette compétence l'amène à superviser l'équipement numérique de l'Agence et à être en lien avec les services informatiques et géomatiques des partenaires.
Il suit particulièrement l'activité économique du Territoire de Belfort, du point de vue de son rapport à l'espace.

Laurence Ducommun
Chargée d'Études Principale – Géographe, politiques de l'habitat
03 84 46 51 70 / lducommun@autb.fr

Référente pour les politiques de l'habitat, elle réalise des études et analyses dans ce domaine et participe avec les partenaires locaux à l'élaboration des politiques et à leur mise en œuvre : Programme Local de l'Habitat, politique de la ville, actions de réhabilitation de logements à l'échelle des quartiers ou de territoires plus larges.

Julien Journeault
Chargé d'Études - Architecte
03 84 46 51 69 / jjourneault@autb.fr

Présent dans de nombreuses études et dans l'élaboration de documents d'urbanisme, son expertise porte sur des ensembles urbains ou villageois, pour lesquels il contribue à élaborer des options d'aménagement.
Il intervient en matière de conception urbaine dans le cadre de nombreux projets.

Robin Serrecourt
Chargé d'Études - Architecte & Paysagiste
03 84 46 51 65 / rserrecourt@autb.fr

Il ajoute à sa compétence d'architecte – mise en valeur dans de nombreuses études d'aménagement et de documents d'urbanisme – une spécialité d'analyse des paysages. Cette compétence se trouve utilisée de manière transversale, dans les projets où le paysage revêt une importance forte, mais aussi le suivi des évolutions du paysage quotidien.

Pedro Hermenegildo
Chargé d'Études – Habitat et modes de vie
03 84 46 51 68 / phermenegildo@autb.fr

Il est spécialisé dans l'analyse des modes de vie des habitants : démographie, habitat, pratique des équipements et des services… et auteur de publications périodiques d'observation et de suivi de ces sujets.
Il intervient dans le cadre des politiques de l'habitat et en appui sur les documents d'urbanisme et projets locaux.

Virginie Herzog
Chargée d'études – Géographe-Urbaniste
03 84 46 51 71 / vherzog@autb.fr

Référente pour l'élaboration de documents locaux d'urbanisme en milieu rural, elle contribue à l'important chantier de rénovation des PLU dans le département.

Elsa Lonchampt
Chargée d'Études – Géographe de l'aménagement
a quitté l'AUTB en février 2016

Elle est référente pour l'élaboration de documents d'urbanisme en milieu rural et travaille sur la question des évolutions foncières et de la maîtrise des artificialisations. Son activité est aussi tournée vers les réseaux d'acteurs régionaux, pour l'échange et la diffusion d'expériences en matière de planification et d'aménagement durable.

Céline Martel
Assistante d'études – Écologue
03 84 46 51 51 / cmartel@autb.fr

Ses compétences en matière d'écologie sont mises à profit pour traiter du volet environnemental des documents d'urbanisme : identification des milieux naturels, collecte de traitement des données environnementales, etc.

Thierry Donzé
Assistant d'Études – Statisticien
03 84 46 51 54 / tdonze@autb.fr

Il intervient pour réaliser l'analyse des données qui permettent de nourrir constats, diagnostics et propositions. Pour ce faire, il développe des applications de traitement de l'information et structure les données issues de différentes sources.
Il contribue à organiser les bases de données pour faciliter leur mobilisation en interne par l'ensemble de l'équipe.

Hélène Kauffmann
Assistante d'Études – Géographe, transports et mobilités
03 84 46 51 64 / hkauffmann@autb.fr

Spécialiste du domaine des transports et de la mobilité du point de vue de l'urbanisme, elle contribue à diverses études en la matière. Elle est associée aux documents et plans d'urbanisme ou projets de territoires.
Elle publie épisodiquement des analyses relatives aux pratiques de mobilité, à l'utilisation des moyens de transports publics et à leur fonction territoriale.

Béatrice Broslawski
Attachée de Direction
03 84 46 51 60 / bbroslawski@autb.fr

Elle assiste le directeur dans les tâches d'organisation et effectue le suivi administratif et financier de l'AUTB. Elle dirige le secrétariat.

Véronique Bontemps
Assistante de Direction
03 84 46 51 51 / vbontemps@autb.fr

En tant que collaboratrice du secrétariat (accueil, correspondance, fonctionnement logistique…), elle contribue à la mise en forme des documents élaborés par l'équipe.
Elle assure en particulier le secrétariat du SM SCoT.

Caroline Gillet
Assistante Supérieure
03 84 46 51 55 / cgillet@autb.fr

En tant que collaboratrice du secrétariat (accueil, correspondance, fonctionnement logistique…), elle réalise pour l'équipe les tâches de saisie et de mise en forme des documents.
Elle gère la documentation et la revue de presse locale.

Stagiaires à l'agence en 2015 :

Sophie CHRIST
Master « Aménagement Urbanisme et Développement du territoire » - Faculté de Géographie et d'Aménagement du Territoire, Strasbourg

Fleur COUTERET
Master « Géographie et aménagement du territoire » - Université de FC, Besançon

Frédéric DIETLIN
Licence professionnelle « Création et administration de Systèmes d'Information Géographique » - Université de Lorraine, Nancy

Clément LACROIX
Master « Urbanisme et politiques urbaines » - Institut d'Urbanisme de Lyon

Léo MEINEN
Master « Ingénierie des territoires : gestion des littoraux et des mers » - Université Montpellier 3

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand BP 10107 90002 Belfort cedex • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr www.**autb.fr**